



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## COMMUNES MEMBRES

*Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim/Bruche  
Gresswiller  
Molsheim  
Mutzig  
Sultz-les-Bains  
Wolxheim*



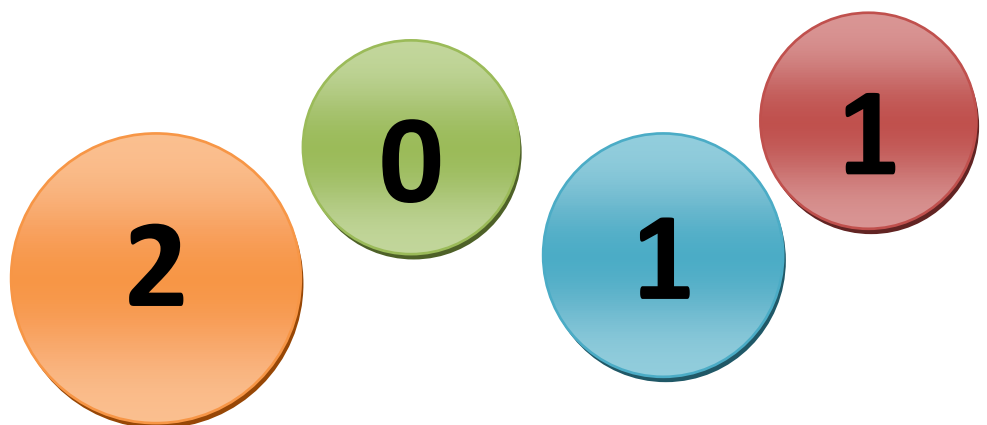
Communauté de Communes  
de la Région de  
MOLSHEIM-MUTZIG

## NOS COMPÉTENCES

*Logement social  
Dév. économique  
Dév. touristique  
Aménagement des  
cours d'eau  
Assainissement  
Eau potable  
Piscines  
Pistes cyclables  
Système d'Information Géographique  
Relais d'Assistants  
Maternelles  
Transport à la demande*

## NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 25174  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr



Approuvé par délibération N°

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Informations générales du territoire</b>	<b>2</b>
1.1.1. Les chiffres-clés	2
1.1.2. Les Communes membres	2
<b>1.2. Bref historique</b>	<b>3</b>
1.2.1. Les Communes	3
1.2.2. Evolution des compétences	3
1.2.3. Autres dates marquantes	9
<b>1.3. Fonctionnement/Organisation</b>	<b>10</b>
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté	10
1.3.2. L'organe exécutif	12
1.3.2.1. <i>Le Président</i>	12
1.3.2.2. <i>Les Vice-Présidents</i>	12
1.3.2.3. <i>Le Bureau</i>	14
1.3.3. Les instances collégiales	14
1.3.3.1. <i>Les Commissions d'Instruction du Conseil de Communauté</i>	14
1.3.3.2. <i>Les Commissions d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)</i>	15
1.3.4. Les comptes-rendus	16
<b>2. PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS</b>	<b>17</b>
<b>2.1. Les compétences actuelles</b>	<b>18</b>
2.1.1. Compétences obligatoires	18
2.1.2. Compétences optionnelles	19
2.1.3. Compétences facultatives	19
<b>2.2. Les moyens humains</b>	<b>20</b>
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes	20
2.2.1.1. <i>Services Administratif et Technique</i>	20
2.2.1.2. <i>Service des Piscines</i>	21
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	23
2.2.3. Adhésion au groupement d'action social du Bas-Rhin	23
<b>2.3. Les moyens financiers</b>	<b>24</b>
2.3.1. Les masses financières	24
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2011	24
2.3.3. Les marchés conclus en 2011 par la Communauté de Communes	25
2.3.4. Le crédit de trésorerie	26
2.3.5. Les emprunts	26
2.3.6. Les aides perçues	26
2.3.7. Les subventions versées/participations	27
2.3.8. Les garanties financières accordées	27
2.3.9. Les admissions en non-valeur	28
2.3.10. La taxe de séjour	28
2.3.11. La fiscalité	30

<b>2.4.</b>	<b>Les moyens matériels et immobiliers .....</b>	<b>31</b>
2.4.1.	Le siège de la Communauté de Communes .....	31
2.4.2.	Les moyens matériels.....	31
2.4.2.1.	<i>Informatique et télécommunication .....</i>	31
2.4.2.2.	<i>Les véhicules.....</i>	32
<b>3.</b>	<b>ACTIONS ET REALISATIONS 2011 .....</b>	<b>33</b>
<b>3.1.</b>	<b>Développement et Actions Economiques .....</b>	<b>33</b>
3.1.1.	Zone d'activités « ACTIVEUM ».....	33
3.1.1.1.	<i>Implantation des Sociétés COUVREST/SEIDEC/C.C.R.....</i>	33
3.1.1.2.	<i>Implantation de la Société FAC LOGISTIQUE.....</i>	33
3.1.2.	Zone d'activités « ECOSPACE » .....	33
3.1.2.1.	<i>Implantation de la Société I.T.L.....</i>	33
3.1.2.2.	<i>Implantation de la Société ACKS .....</i>	33
3.1.2.3.	<i>Implantation de la Société Les Routiers de l'Est.....</i>	34
3.1.2.4.	<i>Implantation de la Société LEHMANN. ....</i>	34
3.1.2.5.	<i>Implantation de la société ILLER Electricité.....</i>	34
3.1.2.6.	<i>Implantation de la société Henri SCHEUER. ....</i>	34
3.1.2.7.	<i>Implantation de la société VIGNES &amp; SERVICES .....</i>	34
3.1.2.8.	<i>Implantation de bâtiments tertiaires .....</i>	35
3.1.3.	Village de Loisirs à DORLSHEIM.....	35
3.1.3.1.	<i>Implantation d'un Village de Loisirs : Démarrage des travaux. ....</i>	35
<b>3.2.</b>	<b>Tourisme .....</b>	<b>37</b>
3.2.1.	L'office de tourisme intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.....	37
3.2.2.	L'accueil et l'information au public.....	38
3.2.3.	La promotion et la communication.....	39
3.2.4.	Les animations .....	40
3.2.5.	La commercialisation .....	41
3.2.6.	Conclusion du rapport d'activité de l'OTI de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG .....	42
3.2.7.	Définition de la stratégie touristique .....	42
<b>3.3.</b>	<b>Développement local, sports et loisirs .....</b>	<b>43</b>
3.3.1.	Liaisons cyclables .....	43
3.3.1.1.	<i>Liaison cyclable DUPPIGHEIM CENTRE/DUPPIGHEIM GARE .....</i>	43
3.3.1.2.	<i>Liaison cyclable MUTZIG - DORLSHEIM.....</i>	43
3.3.1.3.	<i>Liaison cyclable WOLXHEIM-AVOLSHEIM .....</i>	43
3.3.2.	Piscines.....	43
3.3.2.1.	<i>Le personnel.....</i>	44
3.3.2.2.	<i>Bilan de la fréquentation 2011.....</i>	44
3.3.2.3.	<i>Le budget .....</i>	45
3.3.2.4.	<i>Faits marquants 2011 .....</i>	46
3.3.3.	Réorganisation spatiale et fonctionnelle du service des piscines .....	48
<b>3.4.</b>	<b>Logement .....</b>	<b>50</b>
3.4.1.	Acquisition d'un immeuble à DUTTLENHEIM.....	50
3.4.2.	Acquisition d'un immeuble à MOLSHEIM .....	50
3.4.3.	Acquisition d'un immeuble à MUTZIG .....	51
<b>3.5.</b>	<b>Eau et Assainissement.....</b>	<b>52</b>
3.5.1.	Commune d'ALTORF .....	52
3.5.1.1.	<i>Alimentation en Eau Potable – Renforcement chemin d'Innenheim .....</i>	52
3.5.2.	Commune d'AVOLSHEIM .....	52
3.5.2.1.	<i>Assainissement Général – Renouvellement du collecteur intercommunal R4004-Station de refoulement.....</i>	52
3.5.2.2.	<i>A) Assainissement Pluvial – B) Collecteur eaux usées – rue de la Roselière .....</i>	52
3.5.3.	Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE .....	52
3.5.3.1.	<i>Eau et Assainissement – rue du Général du Gaulle et rue de l'Hôpital – A) Réhabilitation du réseau d'assainissement –</i>	

	B) Alimentation en Eau Potable – Renforcement du réseau .....	52
3.5.4.	Commune de DORLSHEIM .....	53
	3.5.4.1. Assainissement Pluvial – rue Louis Chiron.....	53
3.5.5.	Commune d'ERGERSHEIM .....	53
	3.5.5.1. Assainissement Général – Dessert en système séparatif rue des Tuileries.....	53
	3.5.5.2. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement de la conduite rue de Strasbourg .....	53
	3.5.5.3. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la conduite existante A) Bouclage de la rue de la Tuilerie et rue Kleinfeld B) Extension rue de la Tuilerie .....	53
3.5.6.	Commune d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.....	54
	3.5.6.1. Assainissement Général – Renforcement du réseau rue des Prairies.....	54
	3.5.6.2. Assainissement Général – Renforcement rue Principale .....	54
	au carrefour de la rue Verte et de la Haute .....	54
3.5.7.	Ville de GRESSWILLER .....	54
	3.5.7.1. Eau & Assainissement A) Assainissement Pluvial – B) Alimentation en Eau Potable – Renforcement et rénovation rue des Vosges, rue des Faisans et rue de Rosenwiller.....	54
	3.5.7.2. Alimentation en Eau Potable – Dérivation et renforcement du réseau rue de Dinsheim.....	55
3.5.8.	Ville de MOLSHEIM .....	55
	3.5.8.1. Rue d'Altorf et rue des Perdrix : Lot 1 – A) Restructuration et élimination des eaux claires parasites par chemisage continu Lot 2 – B) Assainissement Général – C) Alimentation en eau Potable .....	55
	3.5.8.2. Assainissement Général – Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier.....	55
	3.5.8.3. Alimentation en Eau Potable – Raccordement extension « WELDOM » - A) Déviation du réseau près du rond-point et bouclage rue des Fauvettes – B) Antenne de branchement et desserte incendie axe Nord-Ouest .....	56
	3.5.8.4. Assainissement Pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier .....	56
	3.5.8.5. Alimentation en Eau Potable – Rue des Remparts.....	56
	3.5.8.6. Réhabilitation du réseau d'assainissement – Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu le long du Canal Coulaux entre la rue Philippi et la rue Sante-Odile.....	57
3.5.9.	Ville de MUTZIG .....	57
	3.5.9.1. A) Alimentation en Eau Potable – B) Assainissement Général : Renforcement de la rue du Dr. Schweitzer et rue du Stade.....	57
	3.5.9.2. Alimentation en Eau Potable – Liaison rue de Strasbourg au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM ».....	57
	3.5.9.3. Alimentation en Eau Potable – renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm « Cité des Artisans » .....	57
3.5.10.	Commune de SOULTZ-LES-BAINS.....	58
	3.5.10.1. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Renouvellement rues des Sœurs, de l'Eglise, du Presbytère et du Tonnelier .....	58
	3.5.10.2. Assainissement – Réhabilitation du réseau d'assainissement – Liaison rue de Molsheim et rue de Saverne : Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu .....	58
	3.5.10.3. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue Saint-Maurice, rue Saint-Armand et rue de Strasbourg et reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne .....	58
3.5.11.	Commune de WOLXHEIM .....	58
	3.5.11.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la desserte depuis le réservoir de WOLXHEIM.....	58
<b>3.6.</b>	<b>Aménagement des cours d'eau .....</b>	<b>60</b>
	3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau .....	60
	3.6.2. Inauguration des 3 passes à poissons le Samedi 8 octobre 2011 .....	60
<b>3.7.</b>	<b>Actions de communication.....</b>	<b>61</b>
	3.7.2. La communication externe .....	61
	3.7.1.1. Le bulletin d'information.....	61
	3.7.1.2. Le site internet.....	62
	3.7.1.3. Le Vélo-Tour .....	63

	3.7.1.4. <i>Le Marathon du Vignoble d'Alsace</i> .....	64
3.7.2.	La communication interne .....	65
	3.7.2.1. <i>Diffusion des comptes-rendus</i> .....	65
<b>3.8.</b>	<b>R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles</b> .....	66
3.8.1.	Le Relais d'Assistants Maternelles .....	66
	3.8.1.1. <i>Les assistantes maternelles sur le territoire</i> .....	66
	3.8.1.2. <i>Les demandes des usagers</i> .....	67
	3.8.1.3. <i>Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation</i> .....	69
	3.8.1.4. <i>Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2011</i> .....	71
	3.8.1.5. <i>Perspectives</i> .....	73
<b>3.9.</b>	<b>Le Système d'information Géographique</b> .....	74
3.9.1.	Conclusion d'un partenariat de coopération pour l'information géographique en Alsace .....	74
3.9.2.	Conclusion d'une convention pour l'échange de données géographique avec l'Association des Viticulteurs d'Alsace .....	74
<b>3.10.</b>	<b>Développement de l'Intercommunalité</b> .....	75
3.10.1.	Mise en place d'un Service de Transport à la Demande, baptisé AUTO COM', par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.....	75
3.10.2.	Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.....	77
3.10.3.	Extension du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune de STILL .....	77
<b>3.11.</b>	<b>Les partenaires institutionnels</b> .....	78
3.11.1.	Le Département du Bas-Rhin .....	78
3.11.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse .....	78
3.11.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.).....	78
3.11.4.	La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique .....	78
3.11.5.	La Région Alsace.....	78
3.11.6.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin .....	78
3.11.7.	Mutuelle Sociale Agricole (MSA).....	78
3.11.8.	La direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt .....	79

# I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 Décembre 1997.



Elle rassemble 14 Communes regroupant 33.351 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

# 1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

## 1.1.1. Les chiffres-clés

- ✓ Nombre de Communes membres : 14
- ✓ Population : 33.351
- ✓ Superficie : 100 km<sup>2</sup>
- ✓ Densité : 333 habitants/km<sup>2</sup>
- ✓ Altitude maximale : 398 mètres (MUTZIG)
  
- ✓ Altitude minimale : 153 mètres (DUPPIGHEIM)
- ✓ Budget Primitif 2011 : 35.045.580,00 €  
(investissement + fonctionnement)
  
- ✓ Nombre de Conseillers Communautaires : 37
- ✓ Nombre d'Agents permanents : 34,84 (en équivalent temps plein)

## 1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 221	3,66
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	763	2,29
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 563	4,69
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 354	4,06
DORLISHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 463	7,39
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 580	4,74
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 926	8,77
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 138	3,41
ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 594	4,78
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 514	4,54
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 533	28,58
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 917	17,74
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	894	2,68
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	891	2,67
<b>TOTAL</b>		<b>33 351</b>	<b>100</b>

POPULATION "PERIMETRE EAU" 27 251  
POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT " 27 624

## 1.2. BREF HISTORIQUE

### 1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
  - ↳ 1. ALTORF
  - ↳ 2. DACHSTEIN
  - ↳ 3. DINSHEIM-SUR-BRUCHE
  - ↳ 4. DORLSHEIM
  - ↳ 5. ERGERSHEIM
  - ↳ 6. ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
  - ↳ 7. GRESSWILLER
  - ↳ 8. MOLSHEIM
  - ↳ 9. MUTZIG
  - ↳ 10. SOULTZ-LES-BAINS
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM

### 1.2.2. Evolution des compétences

← Arrêté préfectoral de création du 31 Décembre 1997 :

#### 1. Compétences obligatoires

##### A. : Aménagement de l'espace

⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

##### B. : Actions de développement économique

⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :

- les zones artisanales d'une superficie inférieure à deux hectares, les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

##### Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- la partie au Nord de la Route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la Rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
  - le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.
- ⇒ Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :



- création d'un office de tourisme intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
- promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment.

## 2. Compétences optionnelles

### **A. : Politique du logement et du cadre de vie**

⇒ Interventions en faveur du logement et de l'habitat.

### **B. : Protection et mise en valeur de l'environnement**

⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

### **C. : Création, aménagement et entretien de la voirie**

⇒ Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

## 3. Compétences facultatives

- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres,
- ⇒ Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

## ☛ Arrêté préfectoral du 28 Janvier 2002 :

### Nouvelle compétence :

⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

### Nouvelles compétences transférées du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :

- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG,
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement.

### **Compétence modifiée :**

#### - Ancienne rédaction :

Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

#### - Nouvelle rédaction :

#### **Pistes cyclables « hors agglomération » :**

##### - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :

Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,

##### - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :

Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.

☛ Arrêté préfectoral du 2 Août 2002 :

Nouvelle compétence transférée du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :  
Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Décembre 2002 :

**Compétences modifiées :**

a) Ancienne rédaction :

Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG

Nouvelle rédaction :

*Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.*

b) Ancienne rédaction :

Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG

Nouvelle rédaction :

*Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.*

☛ Arrêté préfectoral du 12 Mai 2003 :

Nouvelle compétence :

Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

☛ Arrêté préfectoral du 31 Décembre 2003 :

Nouvelle compétence :

Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.

☛ Arrêté préfectoral du 30 Décembre 2005 :

Transfert du siège de la Communauté de Communes :  
au 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

☛ Arrêté préfectoral du 21 Décembre 2006 :

**Compétence modifiée :**

- Ancienne rédaction

La Communauté de Communes est habilitée à conclure avec la Commune de STILL, raccordée à la station d'épuration de la Communauté de Communes, une convention fixant les modalités et conditions du déversement de leurs eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes (articles L.1311-7 et 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Nouvelle rédaction :

Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Définition de l'intérêt communautaire :

- Rappel des compétences :

1. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
2. Elaboration d'un P.L.H. et mise en œuvre d'une O.P.A.H.
3. Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
4. Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - ✓ les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - ✓ les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- ☞ la partie au Nord de la route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLLSHEIM,
  - ☞ le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux statuts
5. Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
  6. Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
    - création d'un Office de Tourisme Intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
    - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment
  7. Interventions en faveur du logement et de l'habitat
  8. Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
  9. Pistes cyclables « hors agglomération »
    - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
    - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables
  10. Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
  11. Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres
  12. Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
  13. Contrôle des installations d'assainissement non collectif
  14. Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien, exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative
  15. Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS
  16. Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines

17. Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement
18. Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.

#### Modifications apportées :

- **pour la compétence N° 4**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes

#### Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

#### Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**,

relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.

- **pour la compétence N° 5**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires.  
Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- **pour la compétence N° 6**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.
- **pour la compétence N° 7**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
  - l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
  - l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant

à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

☛ Arrêté préfectoral du 22 Décembre 2006 :

Portant dissolution du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs emportant l'exercice de la compétence « eau » directement par la Communauté de Communes.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Mai 2007 :

Nouvelle compétence :  
Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Février 2009 :

Nouvelle compétence :  
Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Juin 2010 :

Compétence supprimée :  
Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

☛ Arrêté préfectoral du 14 février 2011 :

Compétence supprimée :

- ⇒ Elaboration et application d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : participation financière à l'encadrement
- ⇒ Pistes cyclables « hors agglomération » :
  - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes
  - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.

Nouvelle compétence :

- ⇒ Itinéraire cyclable :
  - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables
  - Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin

### 1.2.3. Autres dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE MOLSHEIM-MUTZIG  
ET ENVIRONS**

**devient**

***LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG***

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :  
2 route Ecospace à MOLSHEIM.

# 1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

## 1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.

La représentativité au Conseil de Communauté est établie comme suit :

- deux délégués titulaires par Commune,
- un représentant supplémentaire par tranche entamée de 2.000 habitants au-delà de 2.000 habitants.

Composé ainsi de **37 membres**, le Conseil de Communauté s'est réuni **5** fois en 2011.

ALTORF	ADOLPH	Gérard		DUPPIGHEIM	BERTHIER	Adrien	
	BAAS	René			BALLINGER	Daniel	
AVOLSHEIM	GENDRE	Gérard		DUTTLENHEIM	RUCH	Jean-Luc	
	GEHIN	Pascal			WEBER	Jean-Marc	
DACHSTEIN	MOKERS	Léon			SPIELMANN	Florence	
	MUNCH	Béatrice		ERGERSHEIM	BRAND	Maxime	
DINSHEIM/ BRUCHE	FISCHER	Marie-Reine		ERNOLSHEIM/ BRUCHE	EBENER	Luc	
	KOESTEL	Gérard			DAESCHLER	Michel	

DORLISHEIM	ROTH	Gilbert		GRESSWILLER	PACOU	Martin	
	MAETZ	Sonia			WIETRICH	Jean-Louis	
	BACKERT	Francis			SCHELL	Jean-Sébastien	
WOLXHEIM	SIEBERT	Bruno		SOULTZ-LES-BAINS	SCHMITT	Guy	
	MULLER	Ernest			BILGER	Charles	
MUTZIG	BERNARD	Raymond		MOLSHEIM	FURST	Laurent	
	KLEIN	Jean-Marie			SIMON	Jean	
	LIEN	Gaby			JEANPERT	Chantal	
	SCHOLZ	Marie-Claire			DUBOIS	Jean	
	FREYERMUTH	Claude			WEBER	Jean-Miche	
					HITIER	Arsène	

En 2011, **108 délibérations** ont été prises.



## 1.3.2. L'organe exécutif

### 1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### 1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil de Communauté a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



**1<sup>er</sup> Vice-Président**, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.



**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, Madame **Marie-Reine FISCHER** est déléguée pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME ET DU LOGEMENT.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés.

Madame Marie-Reine FISCHER est, en outre, chargée de la présidence de la Commission du Tourisme.



**3<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Guy SCHMITT** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Réalisation et entretien de pistes cyclables « hors agglomérations » pour lesquelles le Département du Bas-Rhin ne se porte pas maître d'ouvrage
- Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomérations » sous maîtrise d'ouvrage départementale.



**4<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Louis WIETRICH** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.

Monsieur Jean-Louis WIETRICH est, en outre, chargé de la présidence de la Commission d'Eau et d'Assainissement.



**5<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Luc RUCH** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



**6<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Raymond BERNARD** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **AFFAIRES FINANCIERES ET DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**, ainsi que **DE L'EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalités
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière aux différents partenaires de la Communauté de Communes (Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Agence de Développement et d'Urbanisme de STRASBOURG...)

- Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
- Extension des compétences de la Communauté de Communes.

Monsieur Raymond BERNARD est, en outre, chargé de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

### 1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil de Communauté.

En 2011, le Bureau s'est réuni 16 fois.

## 1.3.3. Les instances collégiales

### 1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil de Communauté

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil de Communauté a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☛ COMMISSION REUNIE
- ☛ COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT
- ☛ COMMISSION DU TOURISME

Les Commissions sont représentées comme suit, sachant que le Président et les Vice-présidents siègent d'office dans chacune d'entre elles :

COMMISSIONS	EAU & ASSAINISSEMENT	TOURISME & LOGEMENT
Présidence	M. Jean-Louis WIETRICH, Maire de GRESSWILLER	Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE
Commune d'ALTORF	M. Gérard ADOLPH	M. René BAAS
Commune d'AVOLSHEIM	M. Pascal GEHIN	M. Gérard GENDRE
Commune de DACHSTEIN	M. Léon MOCKERS	Mme Béatrice MUNCH
Commune de DINSHEIM/BRUCHE	Mme Marie-Reine FISCHER	Mme Marie-Reine FISCHER
	M. G. KOESTEL	M. G. KOESTEL
Commune de DORLSHEIM	M. Gilbert ROTH	M. Gilbert ROTH
		Mme Sonia MAETZ
	M. Francis BACKERT	

Commune de DUPPIGHEIM		M. Adrien BERTHIER
Commune de DUTTLENHEIM	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>
		Mme Florence SPIELMANN
Commune d'ERGERSHEIM	M. Maxime BRAND	
		M. Luc EBENER
Commune d'ERNOLSHEIM/BRUCHE	M. Michel DAESCHLER	
		M. Martin PACOU
Commune de GRESSWILLER	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>
		M. Jean-Sébastien SCHELL
Commune de MOLSHEIM	<b>M. Laurent FURST</b>	<b>M. Laurent FURST</b>
		M. Jean SIMON
	M. Jean DUBOIS	
Commune de MUTZIG	<b>M. Raymond BERNARD</b>	<b>M. Raymond BERNARD</b>
		Mme Marie-Claire SCHOLZ
	M. Jean-Marie KLEIN	
Commune de SOULTZ-les-BAINS	<b>M. Guy SCHMITT</b>	<b>M. Guy SCHMITT</b>
		M. Charles BILGER
Commune de WOLXHEIM	M. Bruno SIEBERT	
		M. Ernest MULLER

Délibérations N° 08-55 du 2 Juillet 2008 et N° 09-03 du 11 Février 2009

**Au cours de l'année 2011 :**

- la Commission Réunie s'est réunie **8** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **3** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **1** fois.

**1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)**

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

**a) Membres à voie délibérative :**

- **Président** : Monsieur le Président d'office
- **Membres titulaires** : **Monsieur Michel DAESCHLER**,  
Maire d'ERNOLSHEIM/BRUCHE,  
**Monsieur Gérard ADOLPH**,  
Maire d'ALTORF,  
**Monsieur Jean-Marie KLEIN**,  
Adjoint au Maire de MUTZIG,  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH**,  
Maire de GRESSWILLER,  
**Monsieur Jean-Luc RUCH**,  
Maire de DUTTLENHEIM,
- **Membres suppléants** : **Monsieur Maxime BRAND**,  
Maire d'ERGERSHEIM,  
**Monsieur René BAAS**  
Adjoint au Maire d'ALTORF,

**Monsieur Léon MOCKERS,**  
Maire de DACHSTEIN  
**Monsieur Jean DUBOIS,**  
Adjoint au Maire de MOLSHEIM  
**Madame Florence SPIELMANN,**  
Adjointe au Maire de DUTTLENHEIM

**b) Membres de droit :**

- La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- le Trésorier de MOLSHEIM.

### **1.3.4. Les comptes-rendus**

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

## 2. PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

## 2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

### 2.1.1. Compétences obligatoires

#### A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

#### B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

#### Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

#### Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

## 2.1.2. Compétences optionnelles

### A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
  - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
  - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

### B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

### D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Itinéraires cyclables :
  - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
  - Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

## 2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
- ⇒ Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.).
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.



## 2.2. LES MOYENS HUMAINS

### 2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

#### 2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 Décembre 2011

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Responsable des Finances, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques	100 %	Titulaire
Rédacteur Territorial	Christine BECHT	Responsable Communication	100 %	Titulaire
Rédacteur Territorial	Nathalie WILBERT	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Joëlle WACH	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Ingénieur Territorial	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Non Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 Décembre 2011

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Non titulaire à temps non complet
Assistant d'enseignement artistique	Laurent GROSS	Professeur de Musique	5 %	Non titulaire à temps non complet

→ les stagiaires 2011

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
WEISS Ludovic	Formation et préparation au BEES 1er degré option natation	08/11/10 au 25/04/11	Piscine de Duppigheim
DELLENBACH Lisa	Seconde professionnelle Métiers du Secrétariat	16/05/11 au 24/06/11	Finances RH Communication
CHRISTMANN Xavier	Licence STAPS Management et gestion du sport	26/04/11 au 20/06/11	Communication
DOLDER Camille	EDIAC Formation 1e année	16/05/11 au 01/07/11	RAM
FUCHS Edmond	1e année Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)	20/06/11 au 24/06/11	Eau et Assainissement
GOELLER Céline	EDIAC Formation 3e année	05/09/11 au 14/10/11	RAM
FRITSCH Kelly	CAP AQE et MEN	28/11/11 au 16/12/11	Piscine de Mutzig
CHARPENTIER Yoan	CAP AQE et MEN	28/11/11 au 16/12/11	Piscine de Mutzig

→ les effectifs des Services Administratifs et Techniques

**Nombre total d'agents : 15** (11 sur le Budget Principal, 3 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

**Total en équivalent temps plein : 13.05** (10.05 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 le Budget Eau).

**2.2.1.2. Service des Piscines**

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Henri PUCHOL	Responsable de la piscine de DUPPIGHEIM	80 %	Titulaire Mis à disposition
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2 <sup>e</sup> classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	71 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Lionel KLEIN	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Gilbert LEBIGRE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Karine PRAET	Responsable de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Stéphanie SCHAULI	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Laurie SCHLEWER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Yves ZANIN	Maître Nageur Sauveteur	14 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Michaël BECHT	Agent d'exploitation	100 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2011

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	Christine MULLER	Chargé de mission	50 %	Non titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adeline NAGEL	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Marine JUNG	Maître Nageur Sauveteur	14 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Sarah OTT	Maître Nageur Sauveteur	20 %	Non titulaire

→ les effectifs du Service des Piscines :

**Nombre total d'agents :** 26  
**Total en équivalent temps plein :** 21.79

→ les emplois saisonniers du 23 Mai au 7 Septembre 2011

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOÛT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	5	8	8	21

Service Technique	2	2	2	6
Maître Nageur Sauveteur	6	10	8	24

### 2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

### 2.2.3. Adhésion au groupement d'action sociale du Bas-Rhin

Par délibération du 21 décembre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place une action sociale complémentaire en faveur du personnel en adhérant au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (G.A.S.), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, pour l'ensemble des agents actifs nommés sur emploi permanent et dont le ou les contrats de travail cumulés excèdent 12 mois consécutifs, ainsi que pour les retraités.

Ce dispositif permet de bénéficier de l'adhésion au C.N.A.S. et à l'I.R.C.O.S. et de satisfaire aux prérogatives de la loi 2007-2009 du 19 Février 2007 laquelle porte obligation de déterminer le type des actions, le montant des dépenses engagées et les modalités de leur mise en œuvre en matière d'action sociale pour les agents.

Les cotisations prises en charges par la Communauté de Communes à ce titre seront celles fixées par l'assemblée générale du G.A.S. du Bas-Rhin, qui, pour l'année 2012, se détaillent comme suit :

- la cotisation à destination du C.N.A.S. s'élève à 199,65 € par agent et 2,00 € par agent de frais de collecte G.A.S., soit 201,65 € par agent actif,
- la cotisation I.R.C.O.S. s'élève à 12,00 € par agent.

## 2.3. LES MOYENS FINANCIERS

### 2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ trois Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2011 de la Communauté de Communes :

#### COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2011

##### RECAPITULATION GENERALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT				RESULTAT GLOBAL
DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
<b>1. BUDGET GENERAL + RAR</b>						
2 723 148,06	1 584 002,84	- 1 139 145,22	3 479 271,84	7 628 466,81	4 149 194,97	3 010 049,75
656 555,91	488 410,40	- 168 145,51	-	-	-	- 168 145,51
<b>2. BUDGET ANNEXE : "ZONES D'ACTIVITES"</b>						
1 553 598,09	1 393 327,14	- 160 270,95	1 021 327,99	1 021 327,99	-	- 160 270,95
<b>3. BUDGET ANNEXE : "ASSAINISSEMENT" + RAR</b>						
2 937 431,02	2 383 454,02	- 553 977,00	2 503 959,42	3 687 706,71	1 183 747,29	629 770,29
551 465,44	200 000,00	- 351 465,44	-	-	-	- 351 465,44
<b>4. BUDGET ANNEXE : "EAU" + RAR</b>						
2 110 455,44	1 326 595,16	- 783 860,28	1 780 852,05	2 522 715,77	741 863,72	- 41 996,56
253 150,00	-	- 253 150,00	-	-	-	- 253 150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						
9 324 632,61	6 687 379,16	- 2 637 253,45	8 785 411,30	14 860 217,28	6 074 805,98	3 437 552,53
1 461 171,35	688 410,40	- 772 760,95	-	-	-	- 772 760,95
<b>TOTAL GENERAL + RAR</b>						
10 785 803,96	7 375 789,56	- 3 410 014,40	8 785 411,30	14 860 217,28	6 074 805,98	2 664 791,58

### 2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2011

BUDGETS	PAIEMENTS/RECOUVREMENT		ANNULATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1595	493	27	9	2124
Assainissement	351	263	3	69	686
Zones d'activités	38	14	12	0	64
Eau	442	460	7	74	983
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2426</b>	<b>1230</b>	<b>49</b>	<b>152</b>	<b>3857</b>

Au total, ce sont ainsi **3.857 écritures comptables**, qui ont été passées en 2011.

### 2.3.3. Les marchés conclus en 2011 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 10 mars 2009 :

#### MARCHES DE TRAVAUX

Budget	Objet	Date du Marché	Attributaires	CP attributaire	Montant H.T Marché
<b>MARCHES DE 20.000,00 A 49.999,00 € H.T.</b>					
Asst	Contrôle vidéo 2011 lot 2	19/09/2011	ITREC	67800	31 485,00
Eau	GRESSWILLER rue Dinsheim - avenant	10/01/2011	EUROVIA	67120	33 716,00
Asst	Contrôle vidéo 2011 lot 1	19/09/2011	ITREC	67800	34 435,00
Asst	E/B rue Verte et Haute	01/03/2011	MULLER THA	67880	37 415,00
Asst	AVOLSHEIM S/B renouvellement collecteur interco	03/10/2011	MULLER THA	67880	39 529,00
<b>MARCHES DE 50.000,00 A 89.999,00 € H.T.</b>					
Eau	ALTORF chemin d'innenheim	04/04/2011	SATM	67210	53 894,00
Asst	AVOLSHEIM rue de la roselière	01/03/2011	EUROVIA	67120	81 055,00
<b>MARCHES DE 90.000,00 A 132.999,00 € H.T.</b>					
BP	Piste Cyclable : Duppigheim-Duppigheim gare	10/06/2011	TRANSROUTE	67120	125 717,40
<b>MARCHES DE 133.000,00 A 205.999,00 € H.T.</b>					
Asst	SOULTZ traverse rue de Molsheim rue de Saverne	01/03/2011	ITREC	67800	158 595,00
BP	Piste Cyclable : Wolxheim-Avolsheim	30/05/2011	TRANSROUTE	67120	188 538,65
<b>MARCHES DE 206.000,00 A 999.999,00 € H.T.</b>					
Asst	MOLSHEIM LIQ	17/06/2011	EUROVIA	67120	226 965,00
Eau	SOULTZ traverse rue de Molsheim rue de Saverne	01/04/2011	SPEYSER	67114	272 680,00
BP	Piste Cyclable : Dorlisheim-Mutzig	26/01/2011	EUROVIA	67120	207 821,00

#### MARCHES DE SERVICE ET DE FOURNITURE

Budget	Objet	Date du Marché	Attributaires	CP attributaire	Montant H.T Marché
BP	Piscine Mutzig : Robot Piraya	2011	ATP	67117	9 470,00
BP	O.T.I. : Bornes Touristique	2011	BTB Concept	59253	6 822,00

Au total, ce sont 15 **marchés** et avenants aux marchés qui ont été réalisés en 2011.

### 2.3.4. Le crédit de trésorerie

DATE	ORGANISME PRETEUR	INDEX + MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	MONTANT DES TIRAGES	REMBOURSEMENT	INTERETS MANDATES
02/12/2010	BANQUE POPULAIRE	EURIBOR 3 mois + 0.40	2.000.000,00	-	-	-

### 2.3.5. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/11	remboursé en 2011	mandatés en 2011
BUDGET PRINCIPAL	0	0	0	0
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5.198920,05	3.543.773,04	303.316,55	149.596,22
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	6.124.001,84	3.519.970,07	424.002,47	128.152,55
BUDGET « EAU »	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11.322.921,89</b>	<b>7.063.743,11</b>	<b>727.319,02</b>	<b>277.748,77</b>

### 2.3.6. Les aides perçues

#### FONCTIONNEMENT

##### Département

- Participation poste SIG 2010/2011 17.778,98 €
- Aide à la pratique de la natation scolaire 24.084,74 €
- Participation Contrat de Territoire 2010 25.619,47 €
- Entretien cours d'eau 8.088,08 €

##### Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 5.934,38 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : PE 142.056,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : PE 59.701,00 €

##### C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 69.472,06 €

##### M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 1.390,40 €

#### INVESTISSEMENT

##### Département

- Acquisition d'un immeuble + Etude Faisabilité à GRESSWILLER 86.195,00 €
- Acquisition d'un immeuble à DUPPIGHEIM 52.000,00 €
- Acquisition d'un immeuble + Etude Faisabilité à MOLSHEIM 13.720,00 €
- Etudes de faisabilité : DINSHEIM 870,00 €
- Aménagement cours d'eau : Etude Bras d'Altorf 9.264,75 €
- Tavaux d'aménagement de passes à poissons 46.016,25 €

##### Région

- Etudes de faisabilité : DINSHEIM 1.740,00 €
- Etudes de faisabilité : GRESSWILLER 1.440,00 €
- Etudes de faisabilité : DUPPIGHEIM 1.440,00 €

- Etudes de faisabilité : AVOLSHEIM	1.470,00 €
<u>Autres</u>	
- Travaux Eau (AERM)	68.353,50 €
- Travaux d'aménagement de passes à poissons (Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)	23.044,18 €
- Travaux Passes à poissons (AERM)	78.157,11 €
- Aménagement cours d'eau : Etude Bras d'Altorf (AERM)	15.500,00 €
- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ERNO (DDAF)	868,00 €
- Participation acquisition 1 <sup>er</sup> équipement RAM (CAF)	16.071,62 €

### 2.3.7. Les subventions versées / participations

- Association Du Pays Bruche Mossig Piemont	16.675,50 €
- Association Du Pays Bruche Mossig Piemont (LEADER)	5.000,00 €
- Association Du Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière)	15.000,00 €
- Petanque Club Mutzig	600,00 €
- Association Socio-Culturelle Sportive Wolx	600,00 €
- Office Municipal Sports, Arts Et Loisirs Erno	600,00 €
- Service Animation Jeunes	600,00 €
- Maison Des Jeunes Et De La Culture Ergersheim	200,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers Avolsheim	200,00 €
- Judo Club De Duppigheim	200,00 €
- Amicale Du Don Sang Dorlisheim	200,00 €
- Les Amis De La Bibliotheque Altorf	200,00 €
- Mission Locale	23.679,21 €
- Office Tourisme Intercommunal	245.000,00 €
- S.Co.T	120.000,00 €
- SAS ATALANTE	80.000 €

### 2.3.8. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Provision pour risques et charges pour la vente de produits touristiques	30.490,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/11 483.626,45 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/11 221.233,56 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/11 0 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/11 202.079,91 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/11 250.238,00 €



S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectif dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/11 215.389,16 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/11 264.447,44 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/11 382.133,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/11 52.679,50 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché	Dettes en capital au 31/12/11 40.100,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER rue du Général de Gaulle	Dettes en capital au 31/12/11 230.000,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM à la Chapelle	Dettes en capital au 31/12/11 346.500,00 €

### 2.3.9. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non valeur en 2011, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

### 2.3.10. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

	Montant par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1 <sup>ère</sup> catégorie Autres établissements assimilés	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2 <sup>ème</sup> catégorie	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3 <sup>ème</sup> catégorie	0,41 €
Hôtels sans étoile Meublés 4 <sup>ème</sup> catégorie	0,25 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €

## LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

### RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2010 ENCAISSEE EN 2011

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT
HOTEL	DIANA HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM	13525,75
	HOTEL L'ECU D'OR à GRESSWILLER	3 147,20 €
	HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM	3 009,68 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM	8592,65
	LE FELSBOURG CHAMBRE HOTEL à MUTZIG	474,37 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON à MUTZIG	851,40 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLISHEIM	71,50 €
	LES PORTES D'ALSACE à MUTZIG	598,25 €
	L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG	8 293,90 €
	<b>Sous-total</b>	<b>38 564,70 €</b>
CAMPING	ALSACE CAMPING à GRESSWILLER	55,90 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM à MOLSHEIM	3 405,36 €
	<b>Sous-total</b>	<b>3 461,26 €</b>
MEUBLE DE TOURISME	BIRGEL Gilbert à DINSHEIM SUR BRUCHE	8,00 €
	EBEN Robert à MUTZIG	60,00 €
	FIXARY à DORLISHEIM	82,00 €
	FRISON Sylvie à MUTZIG	14,85 €
	GUNTZ et MONSCH à DUTTLENHEIM	17,50 €
	GUYOT DOMINIQUE à MUTZIG	157,50 €
	KAYSER DANIEL à DINSHEIM SUR BRUCHE	26,25 €
	KLINGENFUS ALAIN à MOLSHEIM	115,50 €
	MEYER Bernard à GRESSWILLER	35,00 €
	MULLER Pierre n° 1 à SOULTZ LES BAINS	83,05 €
	MULLER Pierre n° 2 à SOULTZ LES BAINS	30,80 €
	NOESINGER Guido à MUTZIG	65,50 €
	SHELL Marie-Michèle à GRESSWILLER	21,00 €
	STIERLIN Chantal à AVOLSHEIM	289,25 €
	STILL à DINSHEIM SUR BRUCHE	52,75 €
THOMAS MONIQUE à MOLSHEIM	82,75 €	
WINTERHALTER Joseph à MUTZIG	71,75 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>1 213,45 €</b>
GITES RURAUX	BOEHLER Dominique à WOLXHEIM	261,45 €
	DIETZ Annette à DINSHEIM SUR BRUCHE	261,25 €
	GROSS Joseph à WOLXHEIM	306,25 €
	HERZOG Monique à WOLXHEIM	354,20 €
	KAUFFMANN MARIE ANTOINETTE à SOULTZ LES BAINS : 2 épis	244,75 €
	KAUFFMANN MARIE ANTOINETTE à SOULTZ LES BAINS : 3 épis	119,00 €
	KOESTEL CHRISTELLE à ERGERSHEIM	404,55 €
	SANCHEZ Jean à WOLXHEIM	229,35 €
	SCHARSCH Joseph "gite le muscat" à WOLXHEIM	91,30 €
	SCHARSCH Joseph "gite le riesling" à WOLXHEIM	129,80 €

	SCHELL Bernard à GRESSWILLER	123,20 €
	<b>Sous-total</b>	<b>2 525,10 €</b>
CHAMBRE D'HOTE	BERNARD Christine à DORLISHEIM	31,75 €
	BRISEUL SYLVIE à DUPPIGHEIM	137,50 €
	CHANUT Barbara à MUTZIG	6,50 €
	FORTUNE GRESSWILLER	8,00 €
	JACQUOT CATHERINE à ERNOLSHEIM BRUCHE	148,25 €
	LANGEL FRED à ERNOLSHEIM BRUCHE	45,50 €
	LE BIBLENHOF à SOULTZ LES BAINS	940,05 €
	SALOMON Madeleine à DORLISHEIM	36,00 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques à DUPPIGHEIM	312,25 €
		<b>Sous-total</b>
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF à MOLSHEIM	12,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>47 442,31 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 442,31 €</b>

### 2.3.11. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

#### Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX					
	2007	2008	2009	2010*	2011**	2012
Taxe d'habitation	1,87	1,87	1,87	1,87	3,84	<b>3,84</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	<b>1,87</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,44	6,44	6,44	6,44	6,75	<b>6,75</b>
Taxe professionnelle	1,55	1,55	1,55	-	-	-
Taxe professionnelle de zone	10,02	10,02	10,02	-	-	-
Contrib. foncière des entreprises (part add)*				1,55	2,89	<b>2,89</b>
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*				10,02	19,53	<b>19,53</b>

\* Taux relais votés pour 2010 / \*\*Taux de référence 2010

#### Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2011 :

TAXES	BASES	TAUX 2011	PRODUIT 2011
T.H.	36 076 550	3,84%	1 385 340
F.B.	43 155 826	1,87%	807 014
F.N.B.	829 632	6,75%	56 000
C.F.E.	23 607 933	2,89%	682 269
<b>FISCALITE ADDITIONNELLE</b>			<b>2 930 623</b>
F.P.Z.	1 942 689	19,53%	<b>379 407</b>
<b>TOTAL RESSOURCES FISCALES</b>			<b>3 310 030</b>
<b>ALLOCATION COMPENS.</b>			<b>37 074</b>
<b>C.V.A.E</b>			<b>921 960</b>
<b>D.R.C.T.P</b>			<b>31 281</b>
<b>VERSEMENT GIR</b>			<b>54 282</b>
<b>PRODUIT FISCAL TOTAL 2011</b>			<b>4 354 627</b>

## 2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS

### 2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratifs et Techniques sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, sis 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le 24 Janvier 2005.

Le siège de la Communauté de Communes est composé de :

- au sous-sol
  - ↪ un garage de 7 box
  - ↪ des archives
  - ↪ des locaux techniques
- au rez-de-chaussée
  - ↪ 1 entrée
  - ↪ 2 bureaux loués au S.D.E.A. jusqu'au 31 août 2009.

Par délibération N° 08-74 du 1<sup>er</sup> Octobre 2008, le Conseil de Communauté a décidé de créer un **Relais d'Assistants Maternelles** sur son territoire. Ce nouveau service s'est installé dans les bureaux du S.D.E.A. le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- ↪ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- ↪ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur et accueillant les animations collectives du Relais d'Assistants Maternelles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- ↪ des sanitaires
- ↪ un lieu de stockage
- ↪ une douche avec lavabo
- au 1<sup>er</sup> étage
  - ↪ 14 bureaux destinés au personnel administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
  - ↪ une petite salle de réunion
  - ↪ des sanitaires
  - ↪ un coin repas.

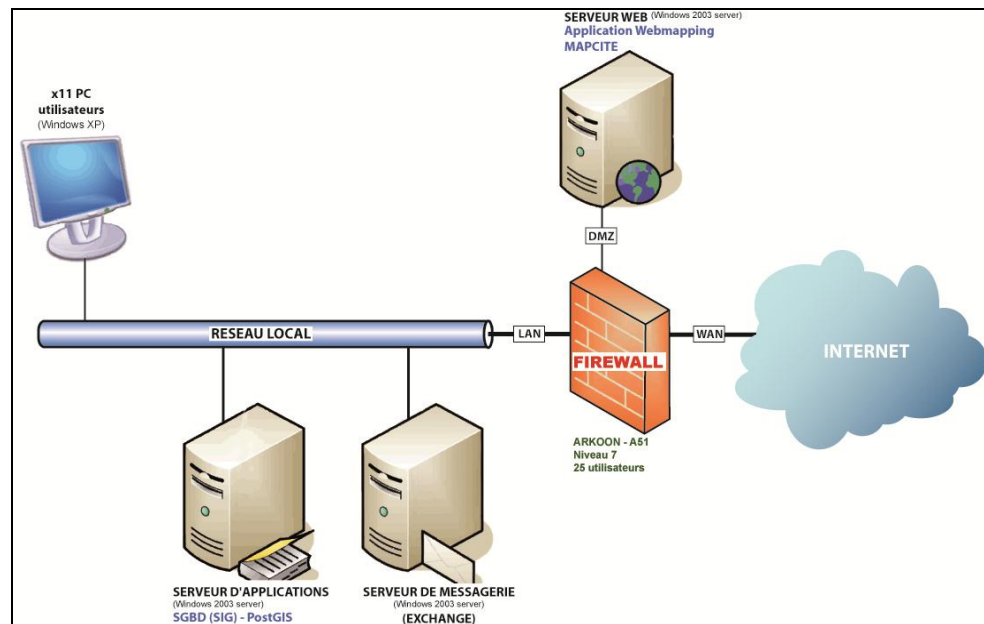
A noter que la structure du bâtiment a été conçue pour accueillir, le cas échéant, un étage supplémentaire.

### 2.4.2. Les moyens matériels

#### 2.4.2.1. Informatique et télécommunication

La Communauté de Communes dispose de matériel informatique performant et à jour. Notre structure est équipée d'ordinateurs et de serveurs fonctionnant sous système d'exploitation Windows. L'architecture système et réseau fonctionne sous un domaine et est paramétrée de manière à garantir l'intégrité et la sécurité des données. Nous disposons ainsi, d'un système de sauvegarde quotidienne, d'un firewall matériel et d'un anti-virus réseau et personnel.

**Schéma fonctionnel du système informatique (en place depuis Avril 2006)**



La Communauté de Communes possède également un réseau LAN performant et accède à l'internet via une connexion SDSL 2Mb/2Mb.

Un ensemble composé d'imprimantes couleurs lasers et jet d'encre ainsi qu'un traceur A0 est également mis à la disposition des agents pour leurs impressions.

#### **2.4.2.2. Les véhicules**

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service.

Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Renault Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

## 3. ACTIONS ET REALISATIONS 2011

### 3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

#### 3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

##### 3.1.1.1. *Implantation des Sociétés COUVREST/SEIDEC/C.C.R.*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 49,26 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activités des entreprises :
  - SEIDEC : Spécialiste en électricité
  - COUVREST : Spécialiste en couverture/zinguerie
  - C.C. Réalisation : Spécialiste dans le second œuvre du bâtiment

Les travaux d'implantation de ces sociétés ont démarré en 2011, de sorte à permettre la prise de possession de leurs nouveaux locaux, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

##### 3.1.1.2. *Implantation de la Société FAC LOGISTIQUE*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 25,00 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Spécialiste en gestion de stock

La Société FAC LOGISTIQUE a pris possession de ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

Suite à l'implantation de ces 2 entreprises ; il ne reste plus de disponibilité foncière dans la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la zone (20 ha).

#### 3.1.2. Zone d'activités « ECOSPACE »

##### 3.1.2.1. *Implantation de la Société I.T.L.*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 17,45 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Négoce international de lampes et luminaires destinés à l'éclairage professionnel

Les travaux d'implantation de la société I.T.L. ont démarré en 2011, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

##### 3.1.2.2. *Implantation de la société ACKS*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 38,76 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are

- ✓ activité de l'entreprise : Signalisation, sécurité et accessoires pour poids lourds

Les travaux d'implantation de la société ACKS n'ont pas démarré en 2011.

### **3.1.2.3. Implantation de la Société Les Routiers de l'Est**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 259,41 ares
- ✓ prix de cession : 1.007.730,00 € H.T.
- ✓ activité de l'entreprise : activités de transport, entreposage, distribution et logistique

Les travaux d'implantation de la société Les Routiers de l'Est ont démarré en 2011, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

### **3.1.2.4. Implantation de la Société LEHMANN**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 29,98 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans la mécanique de précision

Les travaux d'implantation de la société LEHMANN ont démarré en 2011, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

### **3.1.2.5. Implantation de la société ILLER Electricité**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 34,10 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans les travaux d'électricité générale et d'électricité industrielle

La société ILLER Electricité a pris possession de ses nouveaux locaux au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011.

### **3.1.2.6. Implantation de la Société Henri SCHEUER**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 17,70 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Société d'équipement et d'installations sanitaires

Les travaux d'implantation de la société Henri SCHEUER ont démarré en 2011, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

### **3.1.2.7. Implantation de la société VIGNES & SERVICES**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 23,19 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise d'aménagement paysager

Les travaux d'implantation de la société VIGNES & SERVICES ont démarré en 2011, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

### 3.1.2.8. **Implantation de bâtiments tertiaires**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

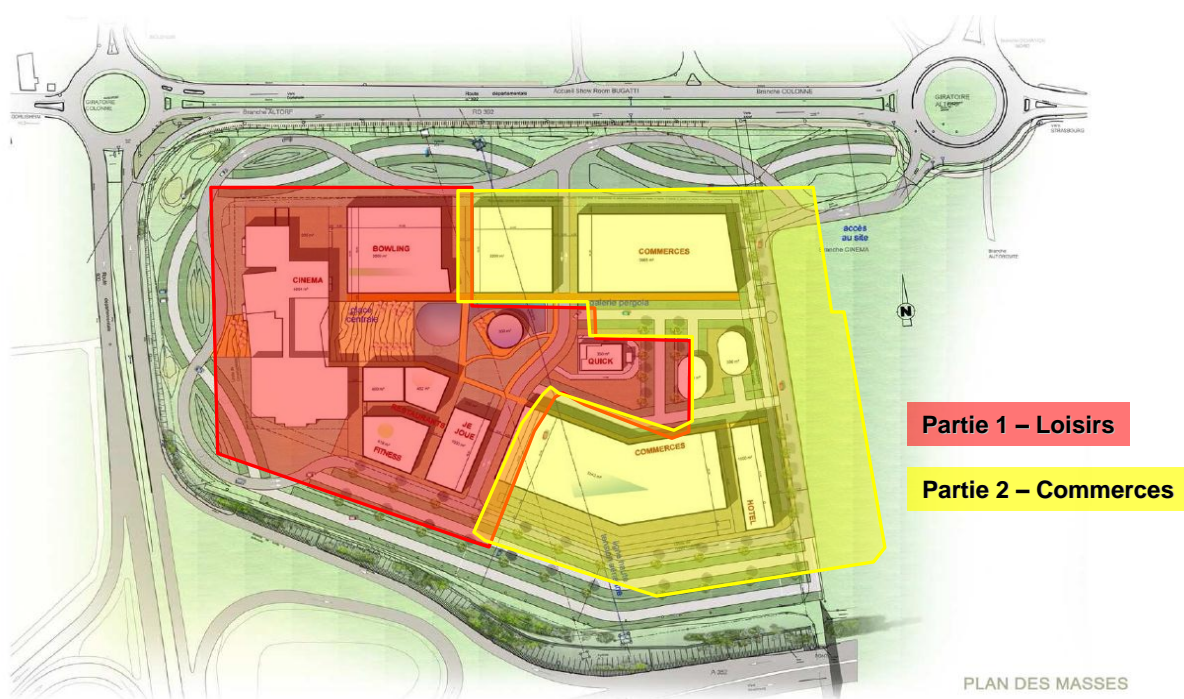
- ✓ surface du terrain : 198,13 ares
- ✓ prix de cession : 5.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Installation, en tranches successives, de 5 bâtiments tertiaires (10.000 m<sup>2</sup> de bureaux)

Après l'achèvement du 1<sup>er</sup> bâtiment, les travaux d'implantation du 2<sup>ème</sup> bâtiment ont démarré en 2011.

### 3.1.3. **Village de Loisirs à DORLSHEIM**

#### 3.1.3.1. **Implantation d'un Village de Loisirs : Démarrage des travaux**

Le projet se décompose en une partie orientée « Loisirs » et une partie « Commerciale ».



#### **A. La partie « Loisirs »**

est destinée à compléter l'offre culturelle et de loisirs sur notre territoire :

- un complexe cinématographique (9 salles),
- un bowling (28 pistes) avec restaurant,
- deux restaurants (*La Pataterie* et la pizzeria *Del Arte*),
- un restaurant Quick,
- deux bâtiment « Jeux pour enfants » : *Fun City* et *Golfy*

#### **B. La partie « commerciale »**

est destinée à accueillir les activités commerciales manquantes sur le territoire ainsi que celles faisant l'objet d'un taux de fuite très important vers STRASBOURG et l'Allemagne essentiellement, à savoir :

- vêtements et chaussures pour adultes,



- vêtements et chaussures pour enfants,
- jouets,
- meubles, objets de décoration et aménagement de la maison,
- animalerie.

Après moult vicissitudes et une énergie considérable déployée, l'ouverture de la partie « Loisirs » a débutée en Octobre 2011.

Les travaux de la partie « Commerciale » devraient démarrer en 2012.

## 3.2. TOURISME

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig a comme principales missions, l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination "Région Molsheim-Mutzig".

L'Office de Tourisme contribue aussi à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires.

L'Office de Tourisme est également autorisé à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de sa zone de compétence.

Les données qui sont présentées dans le rapport résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires.

L'activité touristique 2011 est très satisfaisante dans la mesure où nous avons enregistré une hausse significative du nombre de personnes venues à l'Office de Tourisme.

### 3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

#### A) Le côté statutaire

Le Conseil d'Administration composé de 13 membres s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2011 : les 3 Janvier, 15 Mars, 23 Juin et 15 Décembre.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège n°1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus  
Marie-Reine Fischer, Marie-Claire Scholz, Martin Pacou, Gérard Gendre et Jean Simon

Collège n°2 : Socioprofessionnels, associatifs et personnes physiques : 8 membres

Jean-Jacques Schaeffer (restaurateur/chambres d'hôtes), Guido Nösinger (propriétaire de meublé), Nadine Backert (viticultrice), Georges Kuntz (éleveur), Auguste Schmitt (Président de la Société d'Histoire de Mutzig et environs), Paul Kestler (Président d'honneur Fondation Bugatti), Laurence Fritz (commerçante), Jean Baptiste Clévenot (Trace verte)

Quant au bureau, il se compose de :

Présidente : Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, Conseillère régionale et Maire de Dinsheim-sur-Bruche

Vice-Président : Auguste SCHMITT

Trésorier : Martin PACOU

Secrétaire : Laurence FRITZ

#### B) Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme

Le nombre de prestataires adhérent à l'Office de Tourisme pour 2011 est de 71. Rappelons que la cotisation annuelle à l'Office de Tourisme permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de prestations :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil

- insertion dans le guide d'hébergement et de la gastronomie pour les hébergements, les restaurants et les viticulteurs
- parution sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil et lors de divers salons et opérations promotionnelles.

### 3.2.2. l'Accueil et l'Information du Public

#### A) Le Personnel et ses missions

Les 4 salariées multilingues sont à l'écoute des visiteurs et prêtes à faire découvrir notre région tout au long de l'année.

Les 7 guides vacataires permettent de répondre aux demandes de guidages pour groupes. Ils contribuent également à animer les sorties estivales proposées par l'Office de Tourisme.

Quant aux horaires d'ouverture, ils sont aménagés et adaptés en fonction de la saison. Ainsi, en 2011, l'ouverture de l'Office de Tourisme en juillet et août a été élargie en semaine à savoir : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 soit 1h30 d'accueil public supplémentaire.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- > Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...) informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...
- > Services à la population locale : Informations pratiques, billetterie pour spectacles ou concerts, promotion des événements locaux ...
- > Services aux prestataires touristiques : Vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication.
- > Espace boutique (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace..)
- > Accès web libre

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites chez les différents prestataires ont été faites par le personnel d'accueil.

De plus, le personnel a suivi diverses formations proposées par le RésOT et l'Agefos.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à une quarantaine de réunions et rencontres organisées par le RésOT Alsace, le Comité Régional du Tourisme, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, le Pays du Sapin de Noël et divers autres organismes (Offices de tourisme ...).

## B) Bilan 2011

La fréquentation de notre territoire a connu son meilleur chiffre depuis 7 ans.

Ainsi, le nombre de passages à l'Office de Tourisme sur l'année est de 23.362 personnes soit une hausse de 26,02 % par rapport à 2010.

Concernant les touristes (hors Bas-Rhin), 41 % sont des visiteurs français et 59 % des visiteurs étrangers. Il est à noter que les visiteurs français et allemands entre 2010 et 2011 sont en progression : + 19,67 % pour les français et + 44,43 % pour les allemands. Concernant les nationalités après les Français, les touristes étrangers venus sur le territoire de Molsheim-Mutzig sont : 1. Allemands - 2. Néerlandais - 3. Belges

Nous avons également constaté en 2011 que les Espagnols et les Italiens ont été plus nombreux à venir dans notre territoire.

Concernant les demandes émanant d'autochtones, le taux d'accueil est supérieur de 12 % par rapport à 2010.

Les demandes par lettre et par mail enregistrent une légère baisse. Mais les demandes téléphoniques ont connu une nette progression.

### 3.2.3. La Promotion et la Communication

En 2011, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions de promotion et de communication sur différents marchés.

#### A) La promotion sur les marchés français

L'Office de Tourisme, en vue d'augmenter le flux touristique sur sa destination, a participé à 4 opérations promotionnelles :

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - Événementiel à Pénestin (Bretagne) | 14 au 20 Avril<br>Grand Public            |
| - Village alsacien à Paris           | 16 au 19 Juin<br>Grand Public             |
| - Village alsacien à Lyon            | 29 Septembre au 2 Octobre<br>Grand Public |
| - SITV à Colmar                      | 11 au 13 Novembre<br>Grand Public         |

L'opération à Pénestin s'est faite en partenariat avec les Offices de Tourisme de Schirmeck, Rosheim et Obernai.

Quant au SITV de Colmar, sous l'égide du Réseau des Acteurs de la Vallée de la Bruche, nous avons été présents sur le stand avec le Fort de Mutzig, l'Office de Tourisme de Schirmeck, le Mémorial d'Alsace-Lorraine et le Musée Oberlin.

#### B) La communication

L'Office de Tourisme est le garant d'une information officielle sur le territoire. La gestion de l'information concernera aussi bien l'édition de brochures que la saisie de données touristiques afin d'alimenter en temps réel notre site internet.

### **Les éditions**

Nos divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image attractive de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire, d'en assurer la promotion mais surtout pour les visiteurs de préparer leur séjour dans la Région de Molsheim-Mutzig.

Les éditions réalisées en 2011 sont :

- Calendrier des animations : 1 édition printemps - 1 édition été-automne et 1 édition spéciale pour Noël
- Guide des hébergements
- Guide de la gastronomie
- Guide Découverte
- Dépliant générique
- Carte touristique
- Pochette de présentation.

### **Le site internet**

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication, de nos jours.

Les travaux de refonte (contenu et présentation) du site ont été finalisés début de l'été. Le nouveau site présenté en trois langues (français, allemand et anglais) a été mis en ligne fin juillet. Avec un graphisme attrayant, le site se veut une source d'informations complètes et précises. Il sera amélioré au fur et à mesure pour répondre aux besoins et attentes des internautes et visiteurs.

## **3.2.4. Les Animations**

L'OT a proposé du 11 juillet au 18 août des activités et visites estivales. Le bilan est mitigé car certaines visites ont enregistré des baisses de fréquentation (Nocturne à cause de 2 annulations) ou l'Abbatiale (- 17 %) et d'autres des participations plus importantes : Sentier des Casemates + 5 % ou le Sentier viticole + 69 % (deux visites dont la formule a été revue). 42 visites estivales ont été proposées dont 6 annulations pour cause de mauvais temps, soit 321 participants sur les 36 visites effectives.

### ***Eductour de l'Office de Tourisme destiné aux prestataires, partenaires et élus***

Il a eu lieu le Mercredi 8 Juin sous le guidage d'Auguste Schmitt avec au programme : Visite du Baptistère d'Avolsheim suivi d'un atelier découverte chez Bleu Kelsch, Visite de la chapelle Maria Altbronn à Ergersheim suivie d'une visite de cave et d'un atelier mets et vins chez Maxime Brand.

### ***Rallye de l'été sur le thème des 5 sens***

Bonne participation pour le jour de lancement mais l'après-midi a été gâchée par la pluie tombée en continu. En fin de journée : remise des prix et lâcher de ballons. L'enquête de satisfaction a fait ressortir qu'il faut pour 2012 trouver une activité autre qu'un rallye, animation que nous proposons depuis 4 ans.

### ***Le jeu des enfants : la ronde des animaux***

L'Office de Tourisme a proposé de découvrir les villes de Molsheim et Mutzig à travers les animaux. L'objectif était de trouver des animaux visibles soit sur des maisons, soit à l'extérieur comme à l'intérieur de monuments (église des Jésuites et

église de Mutzig) et de répondre à certaines questions. Un tirage au sort à la fin de l'été a permis de gagner 3 lots.

### **Création d'un groupe de travail "Commission Noël": bilan des actions**

L'objectif de cette commission est :

- d'inciter les organisateurs à faire remonter les informations à l'Office de Tourisme pour pouvoir établir un calendrier complet
- de mettre en place un fil conducteur : en 2011 ce fut le calendrier de l'Avent
- d'élargir la période des manifestations.

La commission s'est réunie 15 fois. Les actions menées se présentent comme suit :

- Partenariat avec les périscolaires pour la création d'un Calendrier de l'Avent. Accueil favorable puisque 11 périscolaires sur 13 ont participé au concours. Lancement le 25/11 des festivités de l'avent. Public nombreux. Inauguration de l'exposition des calendriers réalisés par les enfants avec les 3 plus belles œuvres primées. L'exposition était ouverte au public le samedi et dimanche de l'Avent.
- Réalisation de banderoles pour les mairies de la Communauté de Communes.
- Edition de 5000 exemplaires du programme des animations de fin d'année et diffusion massive de ces plaquettes.
- Les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place d'un calendrier de l'Avent devant leur bâtiment.
- Mise en place de deux navettes bus pour le Dimanche 11 Décembre avec arrêt à Molsheim Wolxheim-Avolsheim et Mutzig. Le succès n'était pas tout à fait au rendez-vous. La date retenue, Noël d'Antan, ne semble pas être appropriée, les visiteurs voulant rester à Molsheim.

### **3.2.5. La Commercialisation**

Le bilan de l'activité de commercialisation de prestations pour la clientèle de groupes et d'individuels est satisfaisant.

#### **A) Visites guidées groupes**

Entre Janvier et Décembre : 36 guidages organisés par l'Office dont 67 % incluent la Chartreuse.

A noter cette année une hausse de groupes d'autres départements français (57-94-91 et 68) et 8 groupes venant d'Allemagne (Berlin – Heidelberg – Stuttgart...)

Un nouveau guide a pris le 1<sup>er</sup> Novembre ses fonctions de guide vacataire pour l'Office. Il s'agit de Mme Aurélie Hoogland (guidage possible en trois langues Français, Allemand et Anglais).

#### **B) La vente d'articles divers et la billetterie**

Le bilan de la vente des différents articles (cartes, topoguides, articles souvenirs...) est en léger recul par rapport à 2010. Le montant des ventes 2011 s'élève à 17.427,75 €.

Quant à l'activité de billetterie, elle est en légère baisse et s'explique par 3 annulations de spectacles qu'il a fallu rembourser. Ainsi, ce sont 2.563 billets qui ont été vendus par l'Office générant une commission nette de 2.131 €.

### **3.2.6. Conclusion du rapport d'activité de l'OTI de la Région de Molsheim-Mutzig**

Les faits marquants pour 2011 sont :

- Fréquentation en hausse sur le territoire
- Mise en ligne du nouveau site internet
- Création d'un groupe de travail dédié à la thématique Noël

### **3.2.7. Définition de la stratégie touristique**

Par délibération du 16 mars 2011, le Conseil de Communauté a décidé de recourir à un prestataire extérieur pour définir la politique et la stratégie touristiques sur son territoire. La Communauté de Communes avait initialement opté pour une solution interne mais celle-ci n'avait pas donné satisfaction.

## 3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

### 3.3.1. Liaisons cyclables

#### 3.3.1.1. Liaison cyclable DUPPIGHEIM CENTRE - DUPPIGHEIM GARE

La Communauté de Communes a adopté en 2010 la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH+BERGER, relatif à la réalisation de la liaison cyclable DUPPIGHEIM-CENTRE/DUPPIGHEIM-GARE. Les travaux ont été engagés en 2011 et réceptionnés au moins de novembre de la même année. Le montant total du marché de travaux s'élève à **125 717,40 € H.T.**

#### 3.3.1.2. Liaison cyclable MUTZIG - DORLISHEIM

La Communauté de Communes a adopté en 2010 la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EGIS AMENAGEMENT, relatif à la réalisation de la liaison cyclable MUTZIG/DORLISHEIM. Les travaux ont été engagés en 2011 et réceptionnés au moins de juillet de la même année. Le montant total du marché de travaux s'élève à **207 821,00 € H.T.**

#### 3.3.1.3. Liaison cyclable WOLXHEIM - AVOLSHEIM

La Communauté de Communes adopte la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EGIS FRANCE, relatif à la réalisation de la liaison cyclable WOLXHEIM/AVOLSHEIM. Les travaux ont été engagés en 2011 et réceptionnés au moins d'octobre de la même année. Le montant total du marché de travaux s'élève à **188 538,65 € H.T.**

### 3.3.2. Piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



*Piscine de MUTZIG*



*Piscine de plein-air de MOLSHEIM*



*Piscine de  
DUPPIGHEIM*



### 3.3.2.1 Le personnel

#### 26 agents dont :

- 12 maîtres-nageurs sauveteurs
- 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques
- 2 responsables
- 1 chargé de mission
- 1 agent d'exploitation

#### 17 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :

- 9 maîtres-nageurs sauveteurs
- 6 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

### 3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2011

#### 212.142 entrées ont été enregistrées soit - 6 % par rapport à 2010 :

- ➔ pour MUTZIG : 144.077 entrées soit - 2 % par rapport à 2010
- ➔ pour DUPPIGHEIM : 44.523 entrées soit - 5 % par rapport à 2010
- ➔ pour MOLSHEIM : 23.542 entrées soit - 27 % par rapport à 2010

La répartition des fréquentations générales par site :

- ➔ Mutzig représente 68 % avec 144.077 entrées
- ➔ Duppigheim représente 21 % avec 44.523 entrées
- ➔ Molsheim représente 11 % avec 23.542 entrées

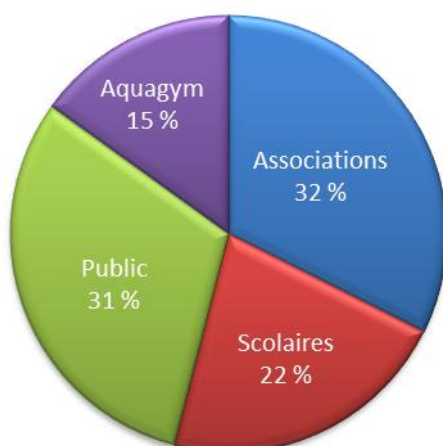
L'année 2011 représente le 7<sup>ème</sup> résultat des 9 dernières années

#### Rappel des fréquentations des 9 dernières années sur les 3 piscines :

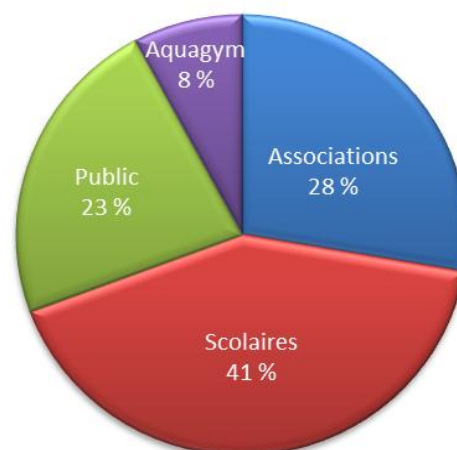
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fréquentations	238 360	213 867	208 456	221 009	199 549	220 558	239 744	225 735	212 142
Classement	2	6	8	4	9	5	1	3	7

- Répartition du public :

#### A la piscine de MUTZIG :

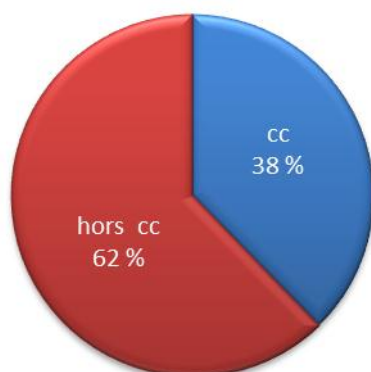


#### A la piscine de DUPPIGHEIM :

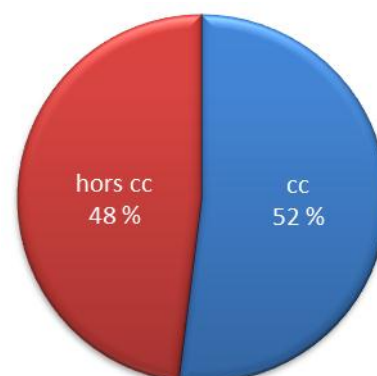


- Répartition des scolaires (2010 / 2011) :

A la piscine de MUTZIG :



A la piscine de DUPPIGHEIM :



### 3.3.2.3 Le Budget

- Recettes :

**453.181 € de recettes totales de fonctionnement, soit 74.984 € de baisse par rapport à 2010 :**

- pour MUTZIG : 311.700 € (- 43 337 €)
- pour DUPPIGHEIM : 102.749 € (- 5 123 €)
- pour MOLSHEIM : 38.732 € (- 26.524 €)

- Dépenses :

**1.421.046 € de dépenses totales de fonctionnement** en 2011, amortissement inclus (les dépenses réelles d'exploitation représentent 1.376.593 € soit + 197.563 € par rapport à 2010 compte tenu des charges à rattacher à l'exercice) :

- pour MUTZIG : 856.858 €
- pour DUPPIGHEIM : 401.847 €
- pour MOLSHEIM : 162.340 €

Les charges à caractère général représentent 36,60 % des dépenses totales.

Les charges du personnel représentent 58,30 % des dépenses totales du service piscine (charges de personnel - atténuations de charges)

- Le déficit d'exploitation :

- ☞ **Augmentation des charges d'exploitation :**

- Charges à caractère général : + 138.818,36 € (2010 = 381.311,15 € ; 2011 = 520.129,51 €) *en raison du paiement décalé des factures d'eau et de gaz relatives à 2010*
- Charges réelles de personnel : + 76.821,37 € (Charges - Atténuations de charges) *en raison d'une réorganisation du service des piscines*

- ☞ **Diminution des recettes réelles d'exploitation de 74.983,40 €**

(dont - 56.418,03 € de recettes de gestion liés à la baisse de fréquentation constatée en 2011)

- ☞ **Augmentation du déficit d'exploitation de 41,31 % soit 282.947,70 €** (- 967.865,18 € en 2011 / - 684.917,48 € en 2010)

#### En moyenne :

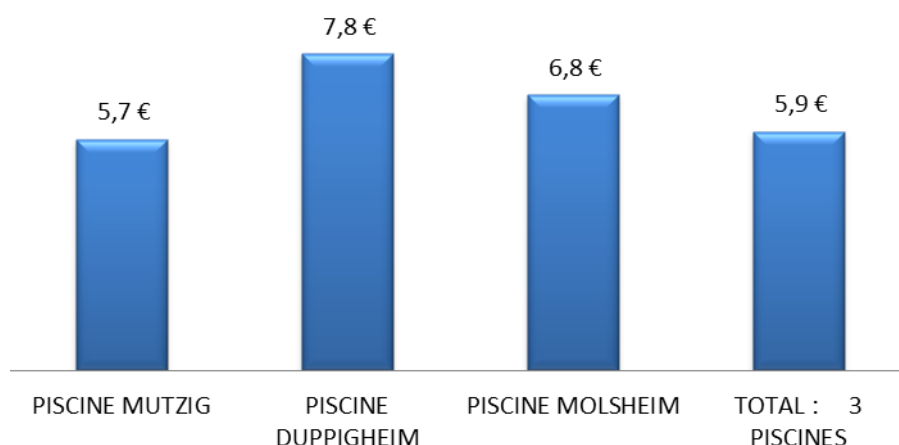
- 28 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 2 % par le Conseil Général du Bas-Rhin
- et 70 % par la Communauté de Communes.

#### Bilan par site :

Couverture des charges par le produit des recettes (produits des services + subventions) :

- pour MUTZIG : le produit des entrées couvre 37 % des charges d'exploitation
- pour DUPPIGHEIM : le produit des entrées couvre 22 % des charges
- pour MOLSHEIM : le produit des entrées couvre 24 % des charges.

#### Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :



- **Animations :**

**105.083 € de recettes, soit + 0,46 % (+ 496 €) de hausse par rapport à 2010 :**

- pour MUTZIG : 90.104.80 € (382 € en +) avec 1457 cours dispensés en 2011.
- pour DUPPIGHEIM : 14.979 € (104 € en +) avec 292 cours dispensés en 2011

#### 3.3.2.4 Faits marquants 2011

- **30<sup>ème</sup> anniversaire de la Piscine de Mutzig**

- coût de l'événement : 21.000 € TTC (*impressions des programmes comprises*)
- Ouverture au public le Samedi 2 juillet 2011 de 10h00 à 22h00 avec de nombreuses animations, démonstrations et tombolas.



## Les chiffres clés

### Les entrées

La piscine de MUTZIG entre 1981 et 2011, c'est 3 380 000 entrées :  
- en 1981 : 100 000  
- en 2011 : 158 000 (+ 58 %)

### L'investissement

1 000 000 € investis sur une période de 30 ans dans la rénovation et la mise en conformité de l'établissement

En 2011, 93 heures par semaine d'ouverture au public (40%), aux scolaires (24%), et aux associations (36%)

### L'Aquagym

- en 1981, avec Françoise BECK, masseur-kinésithérapeute : 1 200 personnes par an à raison d'1 séance par semaine  
- en 2011, avec l'équipe de nos éducateurs sportifs : 19 112 personnes par an à raison de 35 séances par semaine

### Les écoles

- en 1981 : accueil de 130 classes, soit 22 680 élèves  
- en 2011 : accueil de 180 classes, soit 31 404 élèves

### Le personnel

- en 1981 : 6 personnes  
- en 2011 : 17 personnes



Entrée gratuite pour tous le samedi 2 juillet !

# 30<sup>ème</sup> anniversaire de la piscine couverte de Mutzig

le samedi 2 juillet 2011 de 10h à 22h



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
2 route Ecospace - B.P. 25174  
67125 MOLSHEIM Cédex  
Tél : 03 88 49 82 58  
Fax : 03 88 49 38 14  
secretariat@cc.molsheim-mutzig.fr



Piscine couverte de Mutzig  
route des Loisirs  
67 190 MUTZIG  
Tél : 03 88 48 52 88  
Fax : 03 88 48 52 89  
piscine-mutzig@cc.molsheim-mutzig.fr



## Programme de la Journée

Tombola gratuite et 1 cadeau offert à tous les baigneurs !

• 10h00 : accueil du public — Petit déjeuner offert

• 10h30 - 11h30 et 14h00 - 16h00 : **Baptêmes de plongée** proposés par la section « Plongée » de l'entreprise Messier-Bugatti

• 10h45 - 11h30, 14h30 - 15h15 et 19h30 - 20h15 : **Aquagym au Petit Bassin**

Venez faire la fête avec les 5 Maîtres-Nageurs-Sauveteurs. Ils vous ont préparé un cours spécial « Anniversaire » et pleins d'autres surprises...



• 11h30 - 12h00 :  
↳ Présentation de **ballets** par le club de natation synchronisée (CNS)

↳ **démonstrations de nages** par les compétiteurs de l'AC2M

↳ Présentation des 3 disciplines du **triathlon** avec le TRIMOVAL

• 12h00 : Vin d'honneur

• **A partir de 14h00** et tout au long de l'après-midi :

↳ parcours subaquatique avec les **scooters sous-marin** (initiation gratuite)  
Pensez aux palmes, masque et tuba !



↳ **Passage de diplômes** pour les enfants par les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs

• 20h15 - 21h30 : **Coloration de l'eau** des bassins en musique !

• 20h30 : Tirage au sort de la **Tombola**

• 21h30 : Evacuation des bassins — Collation offerte

### Et toute la journée :

↳ **Pont flottant** dans le grand bassin

↳ Structure gonflable dans le parc

↳ Possibilité de pratique libre dans le grand bassin

↳ Aménagement ludique et aquabike à disposition dans le petit bassin (en dehors des cours d'aquagym)

**EXCLUSIF** : A certains moments de la journée, l'eau du bassin se teintera de fushia, lavande ou encore bleu océan grâce à un procédé de coloration sans conséquence pour la santé et les maillots de bain.





### 3.3.3. Réorganisation spatiale et fonctionnelle du service des piscines

En raison de l'état de vétusté de la piscine de DUPPIGHEIM, une mission d'étude de faisabilité et de pré-programmation en vue de sa réhabilitation avait été réalisée par la Société I.P.K. Conseil en 2008/2009.

Les conclusions de cette étude recommandent la construction d'un nouvel établissement de baignade plutôt qu'une réhabilitation, de surcroît sur un autre site, en raison des contraintes du terrain d'assiette actuel, notamment classé en zone inondable de type IV.

Les réflexions de la Commission Réunie tendent dans ce contexte à reconsidérer totalement son service public des piscines tant en ce qui concerne leur territorialisation que leur fonctionnement.

En termes de positionnement, deux options se sont dégagées au fil des débats :

- soit, la construction d'un nouvel établissement à l'Est du territoire de la Communauté de Communes, en le recentrant toutefois davantage par rapport au site actuel de la piscine de DUPPIGHEIM,
- soit, un réaménagement/extension de la piscine de MUTZIG, avec suppression de tout équipement à l'Est du territoire.

Suite aux investigations complémentaires menées, la solution de la construction d'un nouvel équipement à l'Est du territoire et notamment à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE a été privilégiée, tout en précisant que la piscine de MUTZIG, située au cœur de notre territoire et de l'agglomération de MOLSHEIM-MUTZIG, doit rester l'équipement principal et central de la Communauté de Communes, notamment pour l'accueil du public.

Le nouvel équipement ne devra pas obérer le budget de la Communauté de Communes qui devra faire face à des dépenses inhérentes :

- d'une part, à des rénovations importantes des piscines de MUTZIG et de MOLSHEIM d'ici 5 à 6 ans,
- d'autre part, et dans la mesure du possible, aux autres compétences exercées par la Communauté de Communes, et notamment liaisons cyclables, aménagement des cours d'eau.

Par délibération du 6 juillet 2011, le Conseil de Communauté décide donc de réaliser un nouvel établissement de baignade à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, qui se substituera à la piscine de DUPPIGHEIM.

Il souligne :

- que la piscine de MUTZIG restera l'établissement principal de la Communauté de Communes pour l'accueil du public de manière plus constante, plus importante et dans de meilleures conditions qu'actuellement,
- que les établissements scolaires fréquenteront, en priorité, le nouvel équipement à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, étant précisé que les activités associatives seront mutualisées sur les deux établissements.

Il précise également que le programme d'aménagement devra intégrer les critères généraux suivants :

- réalisation prioritairement d'un bassin de 25 m x 15 m,
- en option : réalisation d'un bassin secondaire de 10,5 m x 12 m, destiné notamment aux activités d'apprentissage, aux bébés-nageurs, aux écoles maternelles, à l'aquaphobie, à l'aquagym.

## 3.4. LOGEMENT

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire ratifié par arrêté préfectoral du 21 décembre 2006, la compétence « Logement » a été précisée.

L'action de la Communauté de Communes dans ce domaine consiste désormais à :

- **Développer l'offre de logements locatifs aidés :**
  - ✓ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social
  - ✓ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration
  - ✓ de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles, appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

Ces opérations visent à répondre aux objectifs d'intérêt général permettant de répondre prioritairement à la problématique des décohabitations familiales.

Le montage intégral de ces différentes opérations et la gestion pérenne des logements ont été confiés à la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » dont le siège social est à MOLSHEIM.

### 3.4.1. Acquisition d'un immeuble à DUTTLENHEIM

Par délibération du 6 juillet 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir l'immeuble situé à DUTTLENHEIM, 10A rue de la Poste, sur l'emprise foncière cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
4	29	4,18 ares

pour un montant de 76.000,00 €.



### 3.4.2. Acquisition d'un immeuble à MOLSHEIM

Par délibération du 16 mars 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier situé à MOLSHEIM, 7 et 9 rue de la Boucherie, sur l'emprise foncière cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
1	N° provisoire : 2/135	1,36 are

pour un montant de 130.000,00 €.



### 3.4.3. Acquisition d'un immeuble à MUTZIG

Par délibération du 5 octobre 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier situé à MUTZIG, 24 rue de la Trinité, sur l'emprise foncière cadastrée comme suit :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Contenance</b>
9	1	12,67 ares

pour un montant de 400.000,00 €.





## 3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

### 3.5.1. Commune d'ALTORF

#### 3.5.1.1. *Alimentation en Eau Potable – Renforcement chemin d'Innenheim*

Le marché de travaux relatif au renforcement du réseau d'eau potable du Chemin d'Innenheim à ALTORF a été notifié à la société S.A.T.M. à VALFF en avril 2011, pour un montant HT de 44.173,00 €.

Les travaux démarrés en mai 2011 ont été réceptionnés en novembre 2011.

### 3.5.2. Commune d'AVOLSHEIM

#### 3.5.2.1. *Assainissement Général – Renouvellement du collecteur intercommunal R4004-Station de refoulement*

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2011 la consistance technique du projet de renouvellement du collecteur intercommunal sur le tronçon situé entre le regard de visite n°4004 et la station de refoulement, à proximité des anciens établissements TRAU.

Le marché en résultant a été notifié en octobre 2011 à la société MULLER THA à KRAUTERGERSCHEIM, pour un montant de 39.529,20 € HT.

Les travaux ont démarré en novembre 2011.

#### 3.5.2.2. *A) Assainissement Pluvial – B) Collecteur eaux usées – rue de la Roselière*

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet d'assainissement pluvial et d'extension du collecteur des eaux usées de la Roselière à AVOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en mars 2011 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant de 81.055,00 € HT.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

### 3.5.3. Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

#### 3.5.3.1. *Eau et Assainissement – Rue du Général de Gaulle et rue de l'Hôpital – A) Réhabilitation du réseau d'assainissement – B) Alimentation en Eau Potable – Renforcement du réseau*

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2011 la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau dans la rue du Général de Gaulle et la rue de l'Hôpital, à proximité de la mairie.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

### **3.5.4. Commune de DORLISHEIM**

#### **3.5.4.1. Assainissement Pluvial – Rue Louis Chiron**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet prévoyant la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales de ruissellement dans la rue Louis Chiron à DORLISHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSCHEIM, pour un montant HT de 39.994,00 €.

Les travaux comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle ont démarré au mois de mai 2010 et ont été réceptionnés en septembre 2011.

### **3.5.5. Commune d'ERGERSHEIM**

#### **3.5.5.1. Assainissement Général – Desserte en système séparatif rue des Tuileries**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2008 la consistance technique du projet de desserte en réseau séparatif de la rue des Tuileries à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en février 2009 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 94.320,00 €.

Les travaux démarrés au mois de novembre 2010, ont été réceptionnés en mars 2011.

#### **3.5.5.2. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement de la conduite rue de Strasbourg**

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue de Strasbourg à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en octobre 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 39.981,00 €.

Les travaux démarrés au mois d'octobre 2010, ont été réceptionnés en mars 2011.

#### **3.5.5.3. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la conduite existante A) Bouclage de la rue de la Tuilerie et rue Kleinfeld B) Extension rue de la Tuilerie**

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue de Strasbourg à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en septembre 2008 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 81.836,00 €.

Les travaux démarrés au mois de novembre 2010, ont été réceptionnés en mars 2011.

### **3.5.6. Commune d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE**

#### **3.5.6.1. Assainissement Général – Renforcement du réseau rue des Prairies**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'assainissement de la rue des Prairies à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSCHEIM, pour un montant HT de 105.819,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de juin 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 15 décembre 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 24.814,21 € portant ainsi le montant HT du marché à 130.633,21 €.

Les travaux ont été réceptionnés en janvier 2011.

#### **3.5.6.2. Assainissement Général – Renforcement rue Principale au carrefour de la rue Verte et de la rue Haute**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010 la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'assainissement de la rue Principale au carrefour de la rue Verte et de la rue Haute à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSCHEIM, pour un montant HT de 105.819,00 €.

Les travaux démarrés au mois de juillet 2011 ont été réceptionnés en septembre 2011.

### **3.5.7. Commune de GRESSWILLER**

#### **3.5.7.1. Eau & Assainissement A) Assainissement Pluvial – B) Alimentation en Eau Potable – Renforcement et rénovation rue des Vosges, rue des Faisans et rue de Rosenwiller**

Le Conseil de Communauté a adopté en février et décembre 2011 la consistance technique du projet de renforcement et de rénovation du réseau d'eau potable de la rue de Rosenwiller à GRESSWILLER.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

### **3.5.7.2. Alimentation en Eau Potable – Dérivation et renforcement du réseau rue de Dinsheim**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2009 la consistance technique du projet de dérivation et de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Dinsheim à GRESSWILLER.

Le marché en résultant a été notifié en avril 2010 à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 82.449,00 €.

Les travaux ont démarré en juin 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 15 décembre 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 33.716,73 € portant ainsi le montant HT du marché à 116.165,73 €.

Les travaux ont été réceptionnés en août 2011.

### **3.5.8. Ville de MOLSHEIM**

#### **3.5.8.1. Rue d'Altorf et rue des Perdrix : Lot 1 - A) Restructuration et élimination des eaux claires parasites par chemisage continu Lot 2 - B) Assainissement Général – C) Alimentation en eau Potable**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2009 la consistance technique du projet de réhabilitation et de renforcement du réseau d'assainissement ainsi que le remplacement des réseaux d'eau de la rue d'Altorf et de la rue des Perdrix à MOLSHEIM.

Le marché de travaux du lot n°1 a été notifié en février 2010 à la société ITREC à BISCHHEIM, pour un montant HT de 82.248,00 €.

Les travaux du lot n°1 ont été réceptionnés en novembre 2010.

Le marché de travaux du lot n°2 a été notifié en mai 2010 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 289.298,00 €.

Les travaux du lot n°2 démarrés au mois d'avril 2011, ont été réceptionnés en août 2011.

#### **3.5.8.2. Assainissement Général - Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2008 la consistance technique du projet de renouvellement et de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Route Industrielle de la Hardt et de la rue du Gibier à MOLSHEIM.

Le marché de travaux de réhabilitation en résultant a été notifié en décembre 2008 à la société AXEO à BRUMATH, pour un montant HT de 466.085,00 €. Ces travaux démarrés en avril 2009 ont été réceptionnés en décembre 2009.

Le marché de travaux d'assainissement général [-A) Collecteur de reprise des eaux pluviales et renforcement des eaux usées -B) Equipement

électromécanique de la station de relèvement des eaux usées -C) Equipement électromécanique de la station de refoulement des eaux pluviales] en résultant a été notifié en janvier 2010 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 414.224,00 €.

Ces travaux ont démarré en février 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 30 juin 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 102.387,44 € portant ainsi le montant HT du marché à 516.611,44 €.

Les travaux ont été réceptionnés en août 2011.

#### **3.5.8.3. Alimentation en Eau Potable – Raccordement extension « WELDOM » - A) Déviation du réseau près du rond-point et bouclage rue des Fauvettes - B) Antenne de branchement et desserte incendie axe Nord-Ouest**

Le Conseil de Communauté a adopté, en juin 2009, la consistance technique du projet de déviation du réseau d'eau près du rond-point et de bouclage rue des Fauvettes, d'une part, et de mise en place d'une antenne, d'autre part, à réaliser dans la Ville de MOLSHEIM.

Le marché de travaux a été notifié en août 2009 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant de 59.891,00 € HT.

Les travaux ont démarré en février 2011.

#### **3.5.8.4. Assainissement Pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010 la consistance technique du projet de création d'un collecteur pluvial dans la rue des Sports à MOLSHEIM, dans le cadre du réaménagement de la voirie et des parkings attenants.

Le marché de travaux a été notifié en juillet 2011 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant de 226.965,00 € HT.

Les travaux ont démarré en septembre 2011.

#### **3.5.8.5. Alimentation en Eau Potable – Rue des Remparts**

Le Conseil de Communauté a adopté en avril 2008 la consistance technique du projet de renforcement de la conduite d'eau potable dans la rue des Remparts à MOLSHEIM.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

### **3.5.8.6. Réhabilitation du réseau d'assainissement – Elimination des eaux claires par chemisage continu le long du Canal Coulaux entre la rue Philippi et la rue Sainte-Odile**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2011 la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement le long du Canal Coulaux, entre la rue Philippi et la rue Sainte-Odile à MOLSHEIM.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

## **3.5.9. Ville de MUTZIG**

### **3.5.9.1. A) Alimentation en Eau Potable – B) Assainissement Général : Renforcement de la rue du Dr. Schweitzer et rue du Stade**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la rue du Dr. Schweitzer à MUTZIG.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise SPEYSER à ESCHAU, pour un montant HT de 329.914,00 €.

Afin d'assurer une parfaite coordination avec les travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de MUTZIG, l'opération a fait l'objet de deux tranches : une tranche ferme pour la rue du Stade et une tranche conditionnelle pour la rue du Dr. Schweitzer. Les travaux de la tranche ferme ont démarré au mois de mai 2010. Les travaux de la tranche conditionnelle ont démarré en février 2011.

### **3.5.9.2. Alimentation en Eau Potable – Liaison rue de Strasbourg au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM »**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2009 la consistance technique du projet de remplacement de la conduite d'eau existante par une conduite de Ø 200 mm, depuis l'extrémité de la rue de Strasbourg jusqu'au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM » à MUTZIG.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en août 2009 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant HT de 29.607,50 €.

Les travaux démarrés au mois de mai 2011, ont été réceptionnés en août 2011.

### **3.5.9.3. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm « Cité des Artisans »**

Le Conseil de Communauté a notamment adopté, en octobre 2009, la consistance technique du projet de renforcement et de prolongation de la conduite d'eau dans la « Cité des Artisans » à MUTZIG.

Le marché a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 35.822,00 €.

Les travaux n'ont pas démarré en 2011.

### **3.5.10. Commune de SOULTZ-LES-BAINS**

#### **3.5.10.1. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Renouvellement rues des Sœurs, de l’Eglise, du Presbytère et du Tonnelier**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2011 la consistance technique du projet de renouvellement des réseaux d’eau et d’assainissement de la rue des Sœurs, de la rue de l’Eglise, de la rue du Presbytère et de l’impasse du Tonnelier dans la Commune de SOULTZ-LES-BAINS.

Les travaux n’ont pas démarré en 2011.

#### **3.5.10.2. Assainissement – Réhabilitation du réseau d’assainissement – Liaison rue de Molsheim et rue de Saverne : Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010, la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d’assainissement par chemisage continu rue de Molsheim et rue de Saverne à SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux a été notifié en mars 2011 à l’entreprise ITREC à BISCHHEIM, pour un montant HT de 158.506,00 €.

Les travaux démarrés au mois d’avril 2011, ont été réceptionnés en août 2011.

#### **3.5.10.3. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue Saint-Maurice, rue Saint-Amand et rue de Strasbourg et reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2010, la consistance technique du projet de renforcement du réseau d’eau potable de la rue Saint-Maurice, rue Saint-Amand et rue de Strasbourg, et de reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne à SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en avril 2011 à l’entreprise SPEYSER à ESCHAU, pour un montant HT de 270.680,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de septembre 2011.

### **3.5.11. Commune de WOLXHEIM**

#### **3.5.11.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la desserte depuis le réservoir de WOLXHEIM**

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2009, la consistance technique du projet de renforcement de la desserte en eau potable de la commune de WOLXHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 81.671,00 € HT.

Les travaux ont démarré au mois de juin 2011.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 21 décembre 2011, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 16.512,70 € portant ainsi le montant HT du marché à 98.183,70 €.



## 3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

### 3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2011, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **35 077 € H.T.**

### 3.6.2. Inauguration des 3 passes à poissons le Samedi 8 octobre 2011

L'inauguration a été organisée le samedi 8 octobre en présence de Monsieur Rémi BERTRAND, vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin, de Monsieur Laurent FURST, président de la Communauté de Communes et de tous les partenaires du projet (l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Association Saumon-Rhin, la Fédération Départementale de Pêche et le Comité de gestion du bassin Bruche-Mossig)



*Inauguration – Samedi 8 octobre 2011*



*Le seuil de Wolxheim – Avolsheim (2011)*



*Molsheim (2007) à hauteur du parcours de santé*



*Mutzig (2009) à hauteur de la prise d'eau du Canal Coulaux*

## 3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

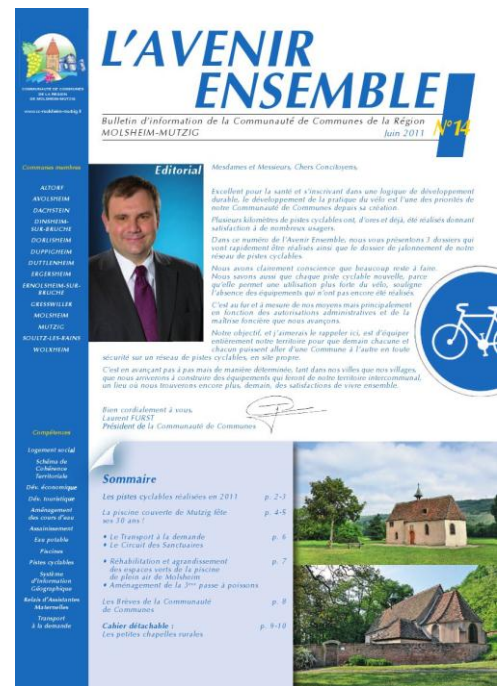
### 3.7.1. La communication externe

#### 3.7.1.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

**En 2011 :**

- **Le bulletin N° 14**, paru en Juin 2011, a été consacré aux pistes cyclables ainsi qu'à la piscine couverte de Mutzig. Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié aux petites chapelles rurales.



- **Le bulletin N° 15**, paru en Octobre 2011, a été consacré à la Zone de Loisirs du Trèfle, aux 3 passes à poissons du territoire et à la protection hydraulique des communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim. Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié aux orgues.



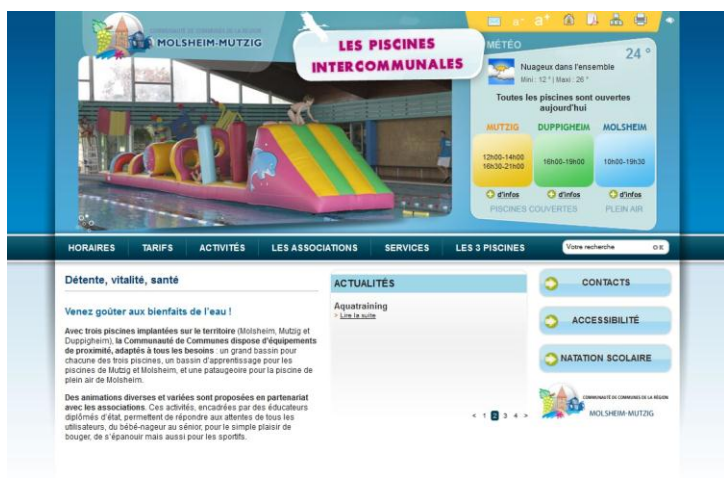
### 3.7.1.2. Le site internet

Le 1<sup>er</sup> site internet de la Communauté de Communes [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr), a été mis en service en Juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mis en ligne le 21 décembre 2011.



C'est la société ILLICOWEB, situé sur le Territoire du Belfort, qui a été retenue pour la refonte de site internet de la Communauté de Communes. Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM, et vers le site de l'Office du Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig a été mis en place sur la page d'accueil de site de la CC.

Mini-sites des piscines intercommunales : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/> et du RAM <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>



Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La 9<sup>ème</sup> édition du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 25 septembre 2011. Elle a été marquée par un record de participation (**2 200 participants**) grâce à une météo plus que favorable ! Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, MOLSHEIM, WOLXHEIM et ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes. Le cadeau offert aux participants était un sac vélo isotherme.

Un nouveau flyer a été imprimé à 9 650 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

→ 5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h15) :

- Dorlisheim : ferme Vogelgesang
- Avolsheim : terrain de basket
- Ergersheim : salle polyvalente
- Duppigheim : hall des sports
- Altorf : près de la Dîme

→ Atelier de Prévention « **Éléments de sécurité des Vélos** » proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM (de 8h30 à 13h00 au Point de Départ de Molsheim, parking des étangs du Zich).

→ Règlement :

- Les inscriptions sont gratuites et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.
- Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour dans la limite des stocks disponibles.
- Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement.
- L'Équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir tout au long des parcours.

44<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions de MUTZIG

Gendarmerie nationale

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
2 route Ecospace - B.P. 25174 - 67125 MOLSHEIM Cedex  
☎ : 03 88 49 81 58 - Fax : 03 88 49 38 14  
e-mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig organise son

**9<sup>ème</sup> Vélo-Tour**

Dimanche 25 Sept. 2011 à partir de 8h30

4 points de départ :

- Mutzig : près du Dôme
- Molsheim : parking des étangs du Zich
- Wolxheim : place des Pierres
- Ernolsheim-sur-Bruche : salle culturelle

5 circuits balisés de 10 à 36 km

1 Tombola gratuite ! **A gagner :**

- 1 vélo-électrique pour les adultes
- 1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)

Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions.

1 collation offerte (Knacks et 1 boisson) aux 4 points de départ à partir de 11h sur présentation du coupon remis lors de l'inscription.

Et 1 cadeau offert à tous les participants : un sac vélo isotherme !



Pour la 3<sup>ème</sup> fois, une grande tombola gratuite a été organisée ayant pour lots un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil de Communauté du 5 octobre 2011 et la remise des prix le 26 octobre 2011 en présence du Colonel Renaudin, chef du corps du 44<sup>ème</sup> RT de Mutzig ainsi que du Lieutenant Feisthauer, commandant de la brigade territoriale de Molsheim.



Par délibération du 6 juillet 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de :

- 600,00 € à chaque association ayant géré les 4 points de départ, à savoir :
  - à MUTZIG : Pétanque-Club de MUTZIG

- à MOLSHEIM : Service Animation Jeunes de la Mairie de Molsheim
- à WOLXHEIM : Association Socio-Culturelle et Sportive de WOLXHEIM
- à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE : Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

➔ 200,00 € à chaque association ayant géré les 5 points de ravitaillement, à savoir :

- à ERGERSHEIM : Maison des Jeunes et de la Culture d'ERGERSHEIM
- à AVOLSHEIM : Amicale des Sapeurs-Pompiers d'AVOLSHEIM
- à DUPPIGHEIM : Club de Judo-Jujitsu de DUPPIGHEIM
- à DORLSHEIM : Amicale des Donneurs de Sang de DORLSHEIM
- à ALTORF : Bibliothèque Municipale d'ALTORF

En 2011, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **20 977,22 € T.T.C.**

### 3.7.1.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire



En 2011, la fréquentation, aux différentes courses proposées, a été la suivante :

Total Coureurs	Marathon	Semi-Marathon	10 Km	Courses Enfants
3 113	692	1038	807	576

A noter une augmentation de 15 % des inscrits par rapport à l'édition 2010.

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble.

En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...) ainsi que la gestion et le suivi des inscriptions,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonnier,
- entrepose le matériel MVA au sous-sol du bâtiment.

La Communauté de Communes est, en outre, devenu le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

## **3.7.2. La communication interne**

### ***3.7.2.1. Diffusion des comptes-rendus***

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil de Communauté (C.P.C-C), du Bureau et des Commissions Réunies, font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

## 3.8. R.A.M. : RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

### 3.8.1. Le Relais d'Assistants Maternelles

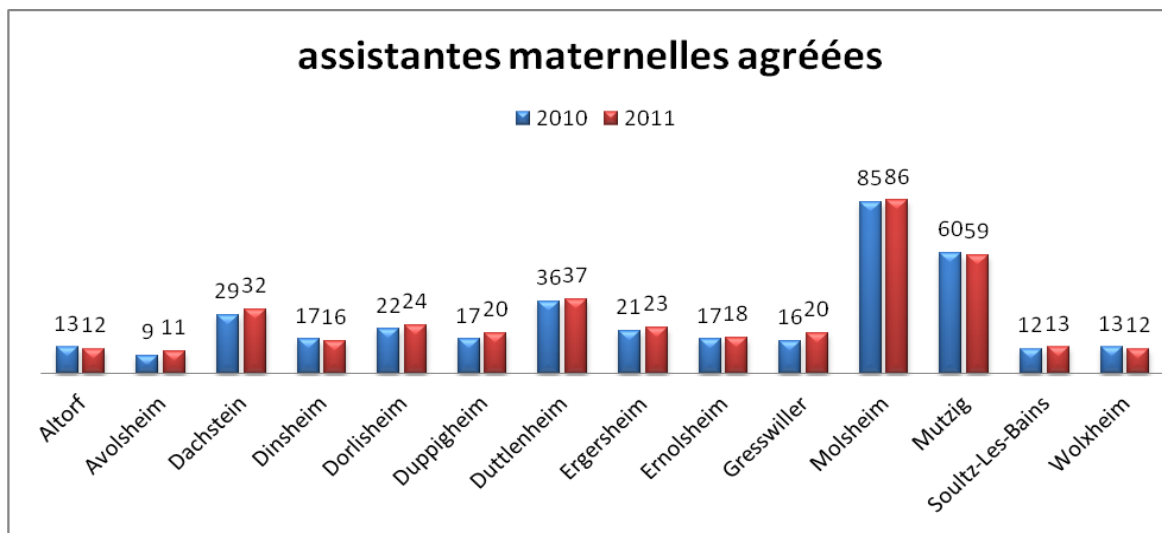
Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

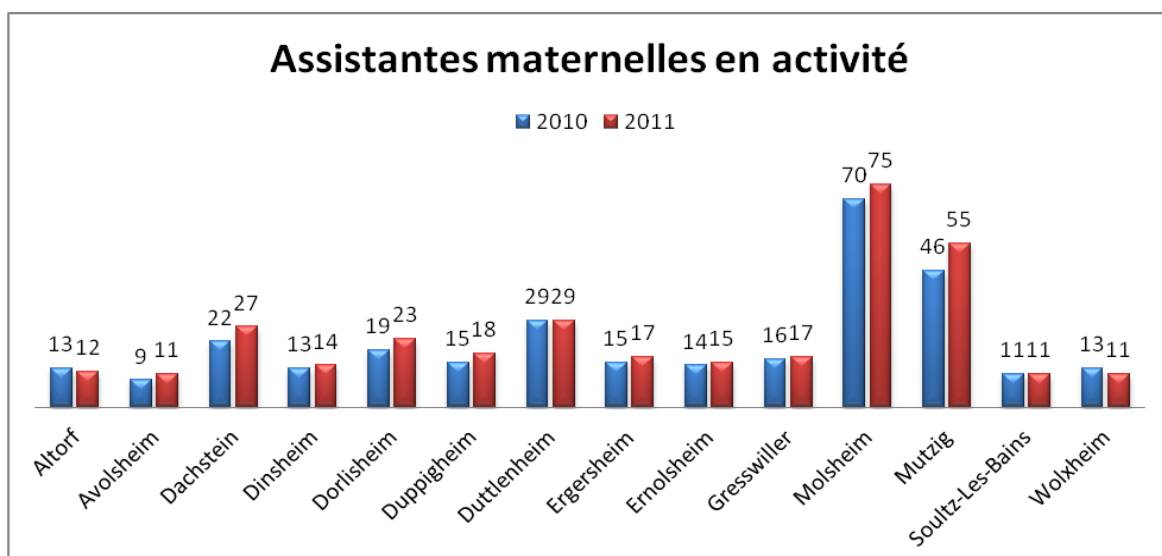
#### 3.8.1.1. Les assistantes maternelles sur le Territoire

##### A. Nombre d'assistantes maternelles par commune



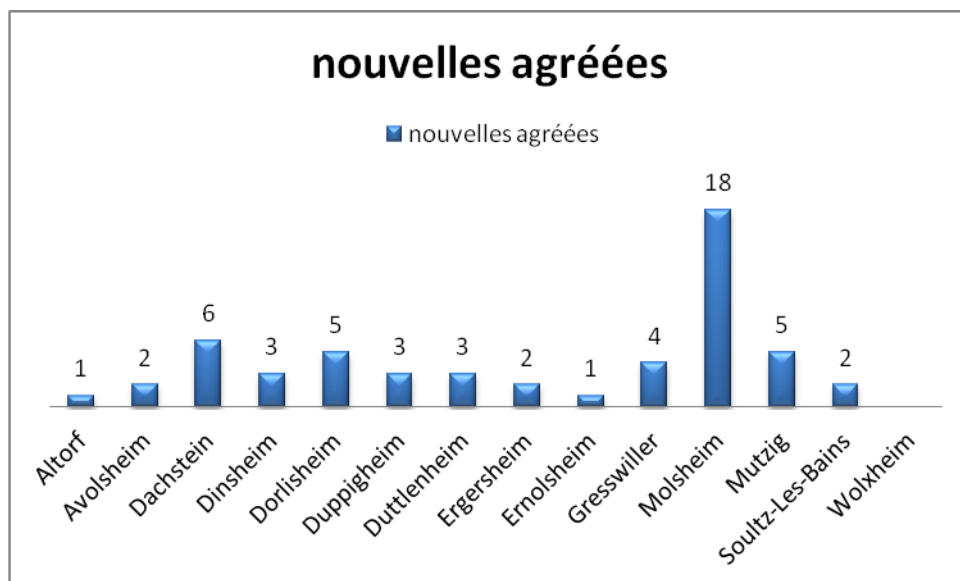
On constate que 367 assistantes maternelles étaient agréées en 2010, et que **383 étaient agréées en 2011**.

##### B. Nombre d'assistantes maternelles en activité



On constate que 300 assistantes maternelles étaient en activité en 2010, et 332 étaient à la fin de l'année 2011. Il y a donc **32 assistantes maternelles supplémentaires en activité en 2011**.

### C. Nouvelles assistantes maternelles agréées sur chaque commune



18 personnes ont contacté le R.A.M. pour une demande d'agrément et 11 d'entre elles ont obtenu leur agrément sur notre territoire.

**54 nouvelles assistantes maternelles agréées sur le territoire en 2011**

#### 3.8.1.2. *Les demandes des usagers*

##### A. Recherche d'un mode de garde : des parents de mieux en mieux orientés

**914 contacts en 2011** (235 contacts en 2010) au sujet de la recherche d'un mode de garde (à l'occasion de visites, de mails ou d'appels téléphoniques).

En général, ces premiers contacts permettent d'informer les parents :

- sur les différents modes de garde sur le Territoire
- de les orienter en priorité sur leur Commune d'habitation
- de les aider à définir leurs besoins d'accueil
- d'aborder la préparation de leurs entretiens avec les assistantes maternelles

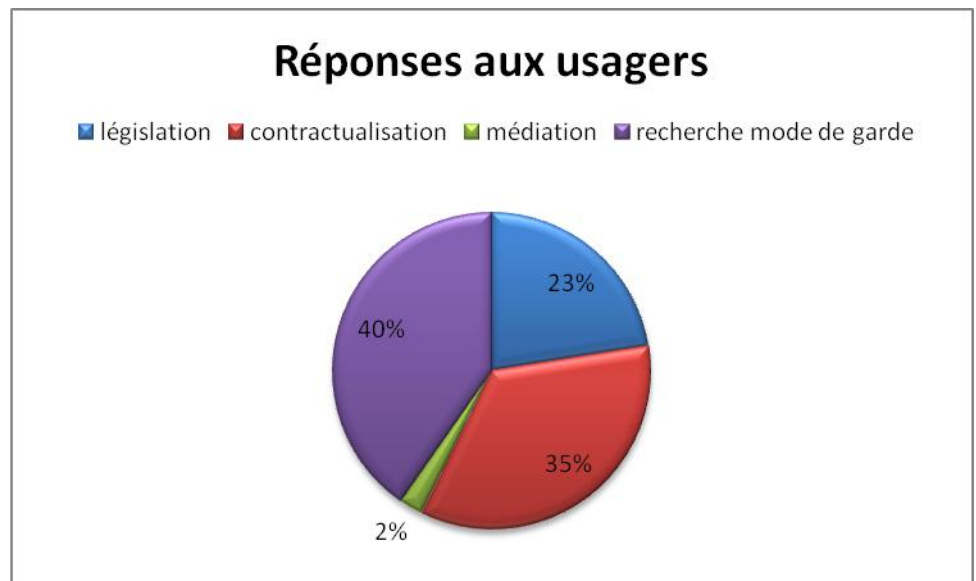
Création d'outil :

- liste d'accueil d'urgence (en cas d'arrêt longue maladie de l'assistante maternelle...)



## B. Des réponses au besoin d'informations des usagers

### ➤ Les chiffres :



**510 contacts** en 2011 sur la législation (congrés payés, tarifs légaux...)

→ 428 en 2010

**788 contacts** en 2011 concernaient la contractualisation

→ 416 en 2010

**55 contacts** liés à la médiation

→ 56 en 2010

**538 familles** différentes ont contacté le relais en 2011

→ 280 en 2010

**381 assistantes maternelles** ont contacté le relais en 2011

→ 220 en 2010

### ➤ L'objectif principal :

« Favoriser les bonnes relations entre employeurs et salarié(e) »

#### **Prévention des éventuels conflits**

- ➔ Etre à l'écoute des angoisses et des questions des parents
- ➔ Soutien des assistantes maternelles dans leurs relations aux parents
- ➔ Amener employeur et salarié à une bonne contractualisation et leur proposer un accompagnement dans l'établissement du contrat de travail
- ➔ Proposer des soirées d'information sur les questions les plus récurrentes en termes de législation

#### **Ecoute en cas de conflits**

- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- ➔ Ne pas interférer dans les échanges entre les parties

#### **Médiation en cas de conflits**

- ➔ Faire le lien entre les parties lorsque la communication n'est plus possible
- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties

→ Orienter, si besoin, les usagers vers les services compétents (*prud'hommes ou direction départementale du travail*)

➤ **Mise en place d'outils :**

→ Création de fiches techniques sur la réglementation (*droit et paiement des congés payés, mode d'emploi de l'attestation ASSEDIC, le paiement par ticket CESU...*) suite à une formation sur le contrat de travail à LILLE

→ Information systématique des assistantes maternelles par courrier des nouvelles lois ou changements liés au contrat de travail (*ex : augmentation du SMIC*)

### **3.8.1.3. Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation**

#### **A. Soutien à la parentalité**

→ Ouverture des animations collectives aux parents (à cette occasion, ils peuvent aborder différents questionnements concernant leur enfant : son rythme, son développement, son éveil...)

- 14 parents participent régulièrement à ces animations

→ **Perspectives 2012** dans le cadre du soutien à la parentalité

- conférence sur « L'Autorité bienveillante » ouverte, sur inscription, aux parents du territoire (*communication sur le site internet du RAM, aux structures petite enfance du territoire ainsi qu'aux mairies*) qui a eu lieu dans nos locaux le 13 mars 2012 à 20H
- travail en partenariat avec les différentes structures petite enfance du Territoire (crèches, haltes garderies) pour organiser une soirée d'information sur l'un des thèmes suivants : la propreté, le sommeil ou l'agressivité chez le jeune enfant.

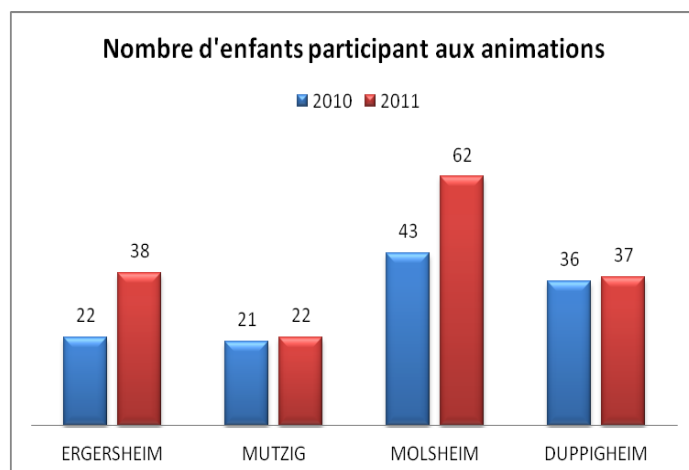
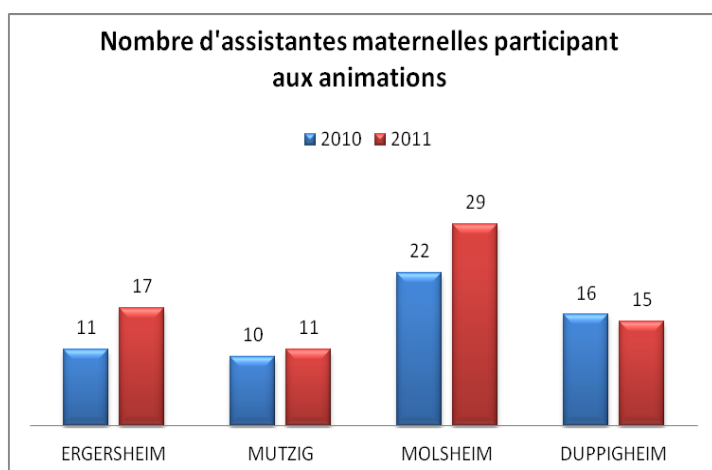
#### **B. Accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation**

➤ **Les animations collectives** : des temps d'échanges et d'analyse de la pratique professionnelle



**118 matinées d'animation** ont eu lieu cette année, regroupant **72 assistantes maternelles** différentes soit 21.6% de participation et **159 enfants** différents âgés de 3 mois à 3 ans. (*en 2010, 59 assistantes maternelles différentes et 122 enfants différents*).

## Nombre d'assistantes maternelles et d'enfants selon les secteurs d'animations



**Secteur de MOLSHEIM** : regroupant les Communes de MOLSHEIM, DORLSHEIM et ALTORF.

**Secteur de DUPPIGHEIM** : DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM.

**Secteur de MUTZIG** : MUTZIG, DINSHEIM SUR BRUCHE et GRESSWILLER.

**Secteur d'ERGERSHEIM** : ERGERSHEIM, WOLXHEIM, SOULZ-LES-BAINS, DACHSTEIN et AVOLSHEIM.

### ➤ Temps de formation ou d'information (en soirée ou le samedi) :

➔ Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant participé à ces temps en 2011 : **60 assistantes maternelles**.

- 4 soirées de travail sur le thème d' « un repas équilibré » animées par une diététicienne : **8 assistantes maternelles** (sur inscription limitée)
- 1 session de recyclage aux premiers secours (4 heures de formation) **10 assistantes maternelles** (sur inscription limitée)
- 1 session de formation initiale aux premiers secours (12 heures de formation) : **16 assistantes maternelles** (sur inscription limitée)
- 1 conférence sur le développement moteur du jeune enfant : **8 assistantes maternelles**
- 1 soirée de présentation du D.I.F (Droit Individuel à la Formation) : **22 assistantes maternelles**
- 1 soirée de présentation de la V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience) : **6 assistantes maternelles**
- 1 soirée de présentation de L'IRCEM (info retraite et maladie de l'assistante maternelle) : **29 assistantes maternelles**
- 3 soirées de préparation de la journée « Portes Ouvertes » : **24 assistantes maternelles**
- soirées de préparation du spectacle de Noël : **15 assistantes maternelles** se sont investies cette année et ont présenté leur travail à 37 autres assistantes maternelles, 26 parents, 81 enfants et 3 élus

➤ **Perspectives 2012 en matière de professionnalisation des assistantes maternelles :**

- 1 formation « initiale » aux premiers secours sur 12 heures en 2012 (places limitées)
- 1 formation « recyclage » aux premiers secours sur 12 heures en 2012 (places limitées)
- 1 formation entrant dans le cadre du D.I.F (3 samedis soit 24H)  
Le thème de formation choisi par les assistantes maternelles présentes à la soirée d'information du DIF (le 13 septembre 2011) est : « *gérer les situations difficiles de l'enfant* »
- 3 soirées « *racontes tapis* » : création d'un raconte tapis à utiliser avec les enfants pour les initier au monde des histoires
- 4 soirées d'échange avec une psychologue sur le thème de « *l'analyse de la pratique professionnelle* »

**3.8.1.4. Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2011**

**A. Travail de partenariat**

Le travail de partenariat avec les Mairies, les Structures petite enfance et la PMI a permis de toucher un nombre croissant d'utilisateurs.

➤ **Mairies :**

Un échange a eu lieu le 6 Septembre 2011 avec les référents des différentes Communes du Territoire. A cette occasion, nous avons rappelé combien l'accueil des mairies constitue un élément essentiel dans la stratégie de communication des informations délivrées par notre service.

- ➔ Décision validée avec les référents de Mairie : **le Relais contactera tous les 3 mois les mairies pour obtenir les listes de naissances** et pouvoir ainsi communiquer sur les services du Relais auprès des parents. 117 courriers ont été envoyés aux parents suite à cette disposition. 5 mairies n'ont à l'heure actuelle pas communiqué ces listes : ERNOLSHEIM, AVOLSHEIM, WOLXHEIM, DINSHEIM et GRESSWILLER.

➤ **Structures petite enfance :**

Travail de partenariat à plusieurs niveaux :

- ➔ Connaître le fonctionnement des différentes structures (crèches, HG) du territoire
- ➔ Orientation des parents vers le Relais lorsqu'il n'y a plus de places dans les structures
- ➔ Créer une dynamique autour de la petite enfance sur le Territoire en organisant des événements communs (*réunions à thème à destination des parents et des professionnels...*)

➤ **P.M.I :**

Echange d'informations sur les différentes problématiques liées aux assistantes maternelles, les démarches d'agrément, etc...

## B. Communication sur les services proposés par le Relais

### ➤ **Conséquence : Augmentation du nombre de contacts d'information**

➔ Sur l'année 2011, **nombre total de contacts : 3235** se répartissant comme suit :

- Nombre de contacts avec des assistantes maternelles : **1624** (*hors animations et temps de professionnalisation*)
- Nombre de contacts avec des parents : **1199**
- Nombre de contacts assistantes maternelles + parents : **110**
- Nombre de contacts avec des partenaires : **302** (*intervenants extérieurs, CAF, PMI, structure petite enfance, autres responsables de relais*)

➔ Sur 3235 contacts : **125** hors Com Com

➔ Nombre de contacts provenant de STILL, HEILIGENBERG, OBERHASLACH et NIEDERHASLACH : **47**

➔ Sur l'année 2010, nombre total de contacts : **2358**

➔ **Soit en 2011 : 877 contacts de plus que l'année précédente.**

### ➤ **OUTILS :**

➔ **Des plaquettes** du Relais présentant les horaires et missions du relais ont été distribuées aux Mairies

➔ **Une journée « Portes ouvertes » a été organisée le 25 juin 2011 de 9h à 13h**

- 96 parents, 75 enfants soit 60 familles différentes
- 40 assistantes maternelles de la Communauté de Communes dont 24 ont participé activement à la préparation de cet évènement
- 6 personnes en recherche d'infos sur le métier d'assistante maternelle ou des professionnels de la petite enfance
- 4 élus
- **Au total 221 personnes contre 208 en 2010** (*en 2011, à cette même date avait lieu d'autres journées Portes Ouvertes, Salon du livre.... ainsi que des kermesses dans les écoles de certaines communes*)

➔ **Création du site internet du RAM** et mise en ligne le 21 décembre 2011.

➔ **Courriers envoyés aux assistantes maternelles :**

- Plannings d'animations, réunions d'infos ou invitation à des temps de formation : **840 courriers** sur 4 envois et **480 mails** sur 4 envois.
- Premier courrier aux nouvelles assistantes maternelles pour présenter nos services : **54 courriers**
- Compte-rendu des deux réunions d'informations aux assistantes maternelles présentes (DIF et IRCM) : **86 courriers**

### 3.8.1.5. Perspectives

- **1 journée « Portes Ouvertes » le 12 Mai 2012** de 9h à 13h (*avant les élections législatives, en dehors du mois de Juin trop prisé et sur un week-end qui ne compte pas de jour férié*).
- **1 courrier envoyé à chaque parent à l'occasion de la naissance de leur enfant** (coordonnées transmises par les Mairies) : relancer les Mairies tous les 3 mois.
- **Gestion régulière du site internet** avec des documents téléchargeables, plannings d'animation trimestriels, actualités, horaires....

## **3.9. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

### **3.9.1. Conclusion d'un partenariat de coopération pour l'information géographique en Alsace**

Par délibération du 12 avril 2011, le Conseil de Communauté a conclu une convention de partenariat de coopération pour l'Information Géographique en Alsace. Cet organisme regroupe plusieurs institutions régionales qui mutualisent leurs données spatiales et administratives à l'échelle de la Région.

### **3.9.2. Conclusion d'une convention pour l'échange de données géographiques avec l'Association des Viticulteurs d'Alsace**

Par délibération du 12 avril 2011, le Conseil de Communauté a conclu une convention pour l'échange de données géographiques avec l'Association des Viticulteurs d'Alsace, dans une perspective d'enrichissement de la connaissance du territoire concernant la thématique viticole.

## 3.10. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

### 3.10.1. Mise en place d'un Service de Transport à la Demande, baptisé AUTO COM', par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin

L'arrêté préfectoral entérinant cette extension des attributions de la Communauté de Communes a été pris en date du 14 Février 2011. Par délibération du 16 mars 2011, le Conseil de Communauté a adopté le projet de convention de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette convention a été conclue avec le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 12 avril 2011, le conseil a fixé le tarif du service de transport à la demande, comme suit :

- à l'unité par course et par personne : 3,50 €,
- 10 courses pour 1 personne : 30,00 €.

A noter que les trajets scolaires, professionnels et les trajets pris en charge par tout autre organisme comme la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi, ainsi que les déplacements entre Communes qui peuvent être assurés par un autre moyen de transport collectif, sont exclus du dispositif.


Par délibération du 12 avril 2011, le conseil a entériné la convention d'exploitation du service de transport à la demande de la Communauté de Communes avec la Société TEAM TAXI basée à WOLXHEIM. La convention a pris effet le 16 mai 2011. Elle est conclue pour une durée de 15,5 mois, soit jusqu'au 31 Août 2012.

La Communauté de communes a créé une plaquette d'information à destination des usagers. Celle-ci a été éditée à 15 000 exemplaires et distribuée dans toutes les boites aux lettres des 14 communes membres de la CC.

#### Comment utiliser ce service ?

- 1 Appelez le :  
**N° AZUR 0 810 002 707**  
(prix d'un appel local)
- 2 Prenez rendez-vous, en précisant le lieu et l'heure désirés  
**merci de réserver 24h à l'avance !**
- 3 A l'arrivée du véhicule, informez le chauffeur de votre destination, signez le titre de transport qui vous sera remis et réglez 3,50 €
- 4 Puis laissez-vous conduire !

Avec le soutien du :



www.bas-rhin.fr


Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
2 route Eco-space - B.P. 25174  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél : 03 88 49 82 58  
Fax : 03 88 49 38 14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr  
www.cc-molsheim-mutzig.fr

**NOUVEAU SERVICE !**

Déplacez-vous au sein de la Communauté de Communes comme vous le souhaitez !

**Service de Transport à la Demande**

**Auto-Com'**



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

AUTOFF - WOLXHEIM - DACHSTEIN - DINSHEIM SUR BRUCHE  
DORLSHEIM - DUEPPHEIM - DUTTENHEIM - GRESSWILLER  
ERNSHEIM SUR BRUCHE - GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG  
SOUZT LES BAINS - WOLXHEIM


#### Pourquoi ce service ?

L'objectif de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est de permettre aux personnes ne disposant pas de moyens de transports personnels (soit temporairement, soit à titre permanent) de se déplacer au sein de la Communauté de Communes pour :

- accéder aux services publics : hôpital, consultations médicales, services à la population, marchés, gares S.N.C.F., arrêts de bus.
- ou tout simplement, pour se rendre dans leurs familles, chez leurs amis.

#### Pour qui ?

Le service est ouvert à toute personne quels que soient l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social (la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi par exemple).

 Les personnes à mobilité réduite ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

#### Quels sont les horaires de fonctionnement ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
8 h						
9 h						
10 h						
11 h						
12 h						
13 h						
14 h						
15 h						
16 h						
17 h						
18 h						
19 h						
20 h						
21 h						

#### Quel est le tarif ?


Tarif unique de 3,50 € le trajet : un aller / retour = 7 €

**30 €** le carnet de 10 tickets

La différence entre le prix réel de la course et le prix que vous payez est prise en charge par la Communauté de Communes.

#### Sur quel territoire ?

Uniquement pour les déplacements à l'intérieur de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG



Service de Transport à la Demande

**Auto-Com'**

**N° AZUR 0 810 002 707**  
(prix d'un appel local)



Les usagers payent leur course directement au chauffeur. Ce dernier dispose de 2 types de carnets à souche :

- l'un pour les trajets simples, dont seul le talon du ticket payé est remis à l'utilisateur,
- l'autre pour les abonnements (carnet de 10 tickets) dont le carnet entier est remis à l'utilisateur.

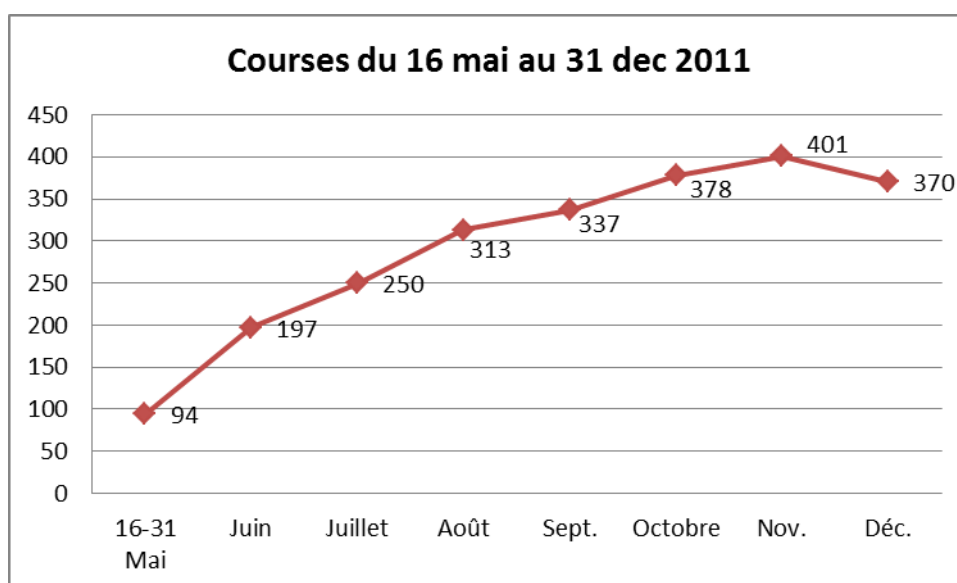


Le budget communication s'élève à **6 673,80 € TTC**.

### TABLEAU RECAPITULATIF du 16 Mai au 31 décembre 2011

	2011							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre total de courses	94	197	250	313	337	378	401	370
Coût total	1 308,50 €	2 602,50 €	3 434,00 €	4 274,50 €	4 617,50 €	5 097,00 €	5 422,00 €	5 052,00 €

Soit un coût total de **31 808,00 €** pour l'année 2011.



Ce service est au demeurant subventionné par le Département du Bas-Rhin à hauteur de 50% du déficit restant à la charge de la Communauté de Communes, plafonné à 30% des dépenses totales d'exploitation.

### **3.10.2. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable lors de sa séance du 6 juillet 2011 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, notifié par Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, par courrier du 11 Mai 2011, en ce qui concerne les incidences sur la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, à savoir le rattachement des Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH et STILL et précise au demeurant, être ouvert à toute extension de périmètre complémentaire susceptible de se présenter dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale.

### **3.10.3. Extension du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune de STILL**

Dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Bas-Rhin, et suite à la demande de la Commune de STILL, le Conseil de Communauté accepte, par délibération du 21 décembre 2011, l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG à la Commune de STILL.

L'adhésion de la Commune de STILL prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2012.

## 3.11. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### 3.11.1. Le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **283.637,27 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### 3.11.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **369.701,99 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### 3.11.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

### 3.11.4. La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation de passes à poissons.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **23.044,18 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### 3.11.5. La Région Alsace

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation des études de faisabilité à l'occasion de l'acquisition d'immeubles.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **6.090,00 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### 3.11.6. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'allocations familiales est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son relais d'assistantes maternelles.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **85.543,68 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### 3.11.7. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son relais d'assistantes maternelles.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **1.390,40 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.6

### **3.11.8. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**

La direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de la Protection des zones habitées contre les crues de la Bruche.

C'est ainsi qu'en 2011, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **868 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**